



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4392<sup>e</sup>** séance

Vendredi 19 octobre 2001, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ryan . . . . .	(Irlande)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Amin
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Rosenblatt
	Fédération de Russie . . . . .	M. Granovsky
	France . . . . .	M. Levitte
	Jamaïque . . . . .	Mlle Durrant
	Mali . . . . .	M. Ouane
	Maurice . . . . .	M. Koonjul
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eldon
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Jerandi
	Ukraine . . . . .	M. Krokmal

### Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2001/963)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Somalie**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2001/963)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Japon, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nigéria, du Qatar, de la Somalie, de la République arabe syrienne et du Yémen, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Premier Ministre de la Somalie, M. Ali Khalif Galaydh.

*Sur l'invitation du Président, M. Galaydh (Somalie), prend place à la table du Conseil.*

*Sur l'invitation du Président, M. de Ruyt (Belgique), M. Olhaye (Djibouti), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Hussein (Éthiopie), M. Motomura (Japon), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Mbanefo (Nigéria), M. Al-Nasser (Qatar), M. Mekdad (République arabe syrienne) et M. Al-Ashtal (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. David Stephen, Représentant du Secrétaire général pour la Somalie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Stephen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/963, qui contient le texte d'un rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs pour les membres du Conseil, j'invite ceux qui souhaitent prendre la parole ou poser des questions à le faire savoir au Secrétariat dès maintenant.

Je vais maintenant donner la parole à M. David Stephen, Représentant du Secrétaire général pour la Somalie, qui va présenter le rapport du Secrétaire général.

**M. Stephen** (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir donné cette occasion de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie. À titre de Représentant du Secrétaire général, je suis chargé des questions politiques. Nous avons un coordonnateur résident et un coordonnateur humanitaire qui s'occupent des questions opérationnelles.

Les membres du Conseil ont sans doute déjà pris connaissance du rapport. Dans ce document, on tente de faire état des faits saillants de la situation actuelle en Somalie, en matière de sécurité ainsi que sur le plan humanitaire et politique. Le rapport met notamment en lumière la grave situation humanitaire qui prévaut dans presque tout le pays. Il indique également clairement que la situation en matière de sécurité demeure difficile. Il décrit les événements politiques survenus récemment, en faisant une mise à jour, depuis le dernier rapport, à l'intention des membres du Conseil. Le Secrétaire général présente aussi certaines idées en vue d'autres consultations et considérations, y compris la possibilité de mettre sur pied un comité des amis de la Somalie.

Je voudrais maintenant faire quelques observations générales sur la situation en Somalie.

Dix ans se sont écoulés depuis l'effondrement du régime de Siad Barre – 10 années durant lesquelles la

Somalie a fonctionné sans institutions centrales efficaces de quelque nature que ce soit. Même si nous connaissons des situations où des États cessent d'avoir le contrôle de leur territoire ou de certaines parties de celui-ci, j'estime que la situation de la Somalie est unique : 10 ans sans aucune institution nationale.

Du fait de cette situation, le principal centre de loyauté et la principale source d'identité pour de nombreux Somaliens demeurent le clan. La tâche en Somalie n'est pas tant de négocier des cessez-le-feu, même si cela a été nécessaire à un moment donné, mais plutôt d'aider les Somaliens à créer des institutions qui jouissent de leur confiance, qui soient légitimes, et qui suscitent l'adhésion de la population au-delà des clans. C'est ce que le Président de Djibouti a tenté de faire lorsqu'il a convoqué la Conférence qui a eu lieu à Arta, l'année dernière, et je pense que c'est toujours une aspiration raisonnable pour la communauté internationale.

La situation est à la fois complexe et plutôt simple. Par exemple, la situation des clans qui est décrite dans le dernier rapport du Secrétaire général et dans les rapports antérieurs peut sembler complexe. Les noms des clans et des sous-clans semblent compliqués. Toutefois, la tâche cruciale consiste à trouver un rôle pour tous les clans dans la future structure de la Somalie. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport de 1998, le rétablissement de la confiance est un élément essentiel dans ce pays.

Le Gouvernement national de transition, comme son nom l'indique, est provisoire. Il a été établi pour faire la transition vers des arrangements plus permanents dans le pays, et l'avenir doit faire l'objet de négociations. C'est ainsi que je vois les choses; c'est là mon interprétation personnelle. Il y a des dirigeants politiques et autres qui n'ont pas pris part au processus d'Arta et, pour qu'il y ait des institutions communes dans le pays, il semble que le Gouvernement national de transition soit un bon départ – un embryon – sur lequel l'avenir pourrait être fondé.

Toutefois, il y a toujours le problème des soupçons suscités sur la base des clans. Comme je l'ai indiqué aux membres du Conseil, mercredi dernier, lors de consultations officieuses, la très mauvaise expérience que la plupart des habitants du pays ont connue avec le Gouvernement sous la dictature a fait en sorte que la notion de gouvernement n'est pas très positive pour nombre d'entre eux. Ainsi, ils ont

automatiquement des soupçons sur ce que pourrait être une autorité centrale. Par conséquent, la façon de présenter les choses est très importante, et nous soulignons également la nécessité d'une participation régionale. L'avenir est tout à fait ouvert. La Charte nationale de transition adoptée à Arta indique que la future structure de la Somalie devrait être fédérale et, par conséquent, ce sera peut-être là une façon importante d'obtenir la participation de tous ces éléments.

Si le problème à l'intérieur de la Somalie en est un de confiance à l'égard des institutions communes, il y a un autre problème qui se pose pour la communauté internationale. Ce problème a été cerné il y a quelques années, et il a trait à la prolifération des initiatives. Un collègue de haut niveau du Secrétariat a noté qu'il avait un principe, sous les régimes coloniaux, appelé « diviser pour régner ». En Somalie, comme certains le disent, il y a une situation de division vers le haut – en d'autres termes « diviser sans régner » – dans laquelle les Somaliens s'adressent à différents pays en leur disant qu'ils sont leurs négociateurs favoris et que ce sont eux qui comprennent le mieux le pays. D'autres Somaliens s'adressent ensuite à d'autres pays. Nous avons donc ce problème très grave qui consiste à déterminer comment la communauté internationale va se structurer afin de faciliter le futur processus de paix. Je pense que cet élément est clairement énoncé dans le rapport, mais je voulais attirer l'attention des membres du Conseil sur ce point.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole au Premier Ministre de la Somalie, M. Ali Khalif Galaydh.

**M. Galaydh** (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que sous votre conduite avisée, le Conseil continuera d'oeuvrer à promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies.

Je tiens à dire combien le peuple et le Gouvernement de la Somalie se réjouissent de l'honneur qui vient d'être fait au Secrétaire général et à l'ONU : l'octroi du prix Nobel de la paix au Secrétaire général de l'ONU est un hommage mérité aux efforts inlassables qu'il déploie pour l'instauration d'une paix durable dans le monde.

Les événements du 11 septembre ont alerté les peuples et les gouvernements du monde entier quant au danger que pose le terrorisme international. Le Gouvernement somalien a exprimé catégoriquement son indignation et sa répulsion face aux odieux attentats terroristes perpétrés contre le Gouvernement et le peuple des États-Unis. Il a exprimé ses condoléances et ses prières au Président des États-Unis et aux familles des victimes. Le Gouvernement somalien est fermement convaincu que la communauté internationale doit rester unie et forte face à cette menace. Nous réitérons notre engagement et notre détermination de coopérer avec l'ONU, ainsi qu'au niveau bilatéral, pour combattre le terrorisme international.

Cet engagement et cette détermination de lutter contre le terrorisme se retrouvent dans les décisions prises récemment par mon gouvernement. Tout d'abord, nous appuyons totalement la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui définit le cadre juridique et les obligations des États Membres dans la lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, le Gouvernement somalien a récemment créé un Groupe spécial antiterrorisme chargé de mettre en place un plan d'action national pour la sécurité et contre le terrorisme. Ce groupe rassemblera les renseignements et les informations, suivra les activités des suspects potentiels et partagera ces informations avec l'ONU.

Troisièmement, le Gouvernement somalien a entamé un dialogue avec les chefs religieux, les *oulémas*, de toutes les sectes et écoles du pays afin de mobiliser leur soutien dans la lutte contre le terrorisme.

Quatrièmement, le Gouvernement somalien a également pris contact avec les propriétaires des agences de transfert de fonds, appelées *hawala*, qui l'ont assuré de leur volonté de transparence. Les propriétaires d'*hawala* se sont engagés à transmettre leurs livres comptables à l'ONU et aux autres parties concernées et à communiquer toute information utile au Gouvernement somalien et autres parties intéressées.

Enfin, un comité conjoint des membres du Gouvernement et de parlementaires somaliens a été récemment créé pour examiner le code pénal et d'autres lois dans le cadre de l'obligation qui incombe au pays au titre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Dans l'intérêt d'une efficacité maximale des programmes gouvernementaux contre le terrorisme, il incombe à la communauté internationale de fournir toute l'aide nécessaire. Cette aide peut prendre la forme de formation et de soutien logistique pour nos services de sécurité. Il risquerait, à défaut, de se créer un vide susceptible d'alimenter le terrorisme.

Pour notre part, et pour améliorer la sécurité, nous avons pu placer dans des camps plus de 25 000 miliciens aux fins de leur formation et de leur réinsertion dans la société. En outre, 8 000 policiers pris dans les effectifs ci-dessus ont été déployés à Mogadishu et dans les environs. Je suis heureux de pouvoir dire que la capitale ne comporte aucune ligne verte ou point de contrôle qui soit géré par les chefs de guerre.

L'armée nationale somalienne est en cours de reconstitution pour renforcer la sécurité et consolider la paix et la stabilité nationales. Les membres de l'armée nationale contribueront également à assurer la sécurité nécessaire dans le cadre des plans du Gouvernement relatifs à la décentralisation et à la délégation des pouvoirs aux régions. Pour la première fois depuis 11 ans, mon gouvernement a commencé le recouvrement des impôts dans la capitale, Mogadishu, avec l'appui enthousiaste du public.

Les progrès réalisés par notre gouvernement dans la recherche de la paix et de la stabilité du pays ont été applaudis par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) réuni pour sa soixante-quatrième session ordinaire à Lusaka, en juillet 2001. Dans sa décision sur la situation en Somalie, le Conseil des ministres

« Se félicite des progrès réalisés par le Gouvernement national de transition (GNT) pour ce qui est de l'établissement de la paix et de la sécurité dans le pays et demande à l'OUA et à la communauté internationale de continuer à aider le GNT à cet effet. » (CM/Dec.594 (LXXIV), par. 7)

Sur la question de la réconciliation nationale, les principes sur lesquels repose le processus sont les suivants. Premièrement, les acquis du processus de paix d'Arta resteront le point de départ de la suite du processus de réconciliation nationale somalienne. Deuxièmement, ce processus continuera d'être un processus somalien et le Gouvernement somalien accueillera favorablement tout effort positif de la part des pays voisins et de la communauté internationale en

vue de faciliter ce processus. Troisièmement, la participation de ceux qui sont restés en dehors du processus de paix d'Arta, dans le cadre d'un processus de concertation et de négociations, est un élément déterminant de l'entreprise de réconciliation nationale.

Compte tenu de ces principes, le Gouvernement somalien a réussi à obtenir la participation de deux des cinq factions basées à Mogadishu qui n'avaient pas appuyé la Conférence d'Arta. Des négociations intensives sont en cours avec les autres factions et les entités administratives du nord : « Somaliland » et « Puntland ».

Mon gouvernement a récemment mis en place la Commission nationale de réconciliation prévue dans la Charte nationale de transition. Elle fonctionnera indépendamment du Gouvernement et sera composée de 25 éminentes personnalités somaliennes de la sphère politique et d'autres personnalité en vue. Elle sera chargée de la réconciliation de toutes les parties en Somalie, afin de restaurer une paix et une stabilité durables pour tous les Somaliens. Il est envisagé que la Commission facilitera le processus d'établissement d'un gouvernement fédéral qui reflète les désirs de l'ensemble de la société somalienne.

La politique de mon gouvernement en ce qui concerne la Commission nationale de réconciliation est conforme aux résolutions adoptées par l'ONU, l'Organisation de la Conférence islamique, l'OUA, la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les décisions sur la situation en Somalie prises lors des soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions ordinaires du Conseil des ministres de l'OUA demandent aux États membres et à la communauté internationale d'aider le Gouvernement dans ses efforts de réconciliation nationale.

Au paragraphe 3 de la décision sur la situation en Somalie adoptée à la soixante-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, le Conseil des ministres

« Réitère également son appel précédent au Gouvernement national de transition (GNT) pour qu'il intensifie ses efforts en vue de promouvoir une réconciliation nationale durable et sans exclusive, sur la base des résultats du processus de paix d'Arta, et appuie ses efforts visant à établir une Commission nationale de réconciliation. » (*Ibid.*, par. 3)

Le manque de fonds et de ressources a empêché jusqu'à présent la Commission d'entamer ses travaux et reste une importante pierre d'achoppement. Compte tenu de l'importance de cette Commission indépendante et du rôle qu'elle peut jouer dans l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie, la communauté internationale est invitée à assumer ses responsabilités et à fournir les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la Commission.

Au paragraphe 9 de la décision sur la situation en Somalie adoptée à la soixante-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, le Conseil des ministres

« Demande au Secrétaire général [de l'OUA] de travailler en étroite collaboration avec l'[AIGD], la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et la communauté internationale dans son ensemble, et de continuer à soutenir le Gouvernement national de transition dans ses efforts visant à appuyer la réconciliation et la reconstruction en Somalie ». (*Ibid.*, par. 9)

C'est avec un profond regret que je dois dire que les chefs de guerre continuent d'être un obstacle majeur au processus de réconciliation nationale. Ils ont orchestré l'enlèvement de travailleurs humanitaires et en ont été tenus responsables. Cet enlèvement perpétré par les chefs de guerre, condamné par l'ONU et l'Union européenne, a malheureusement représenté un revers dans le processus de paix. En outre, le paragraphe 8 de la décision sur la situation en Somalie adoptée à la soixante-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA condamne vigoureusement les chefs de guerre qui persistent dans leur entêtement à faire obstruction aux efforts de paix en Somalie.

Le Gouvernement somalien se félicite du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2001/963). Nous remercions le Secrétaire général et le Secrétariat de l'appui qu'ils ont apporté au Gouvernement national de transition de Somalie. Nous avons des rapports historiques avec l'ONU, qui datent de l'époque où une partie de la Somalie était placée sous tutelle de l'ONU. Nous tenons aussi à rendre hommage au rôle du Secrétaire général et à l'intérêt constant qu'il manifeste pour notre pays. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général et le Secrétariat sont véritablement désireux de promouvoir la paix et la

réconciliation nationales en Somalie. Nous souhaitons remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif sur la situation en Somalie, mais je voudrais souligner un certain nombre de points en ce qui concerne ce rapport.

Nous notons avec regret que le rapport ne recommande pas la mise en place d'une mission de consolidation de la paix en Somalie. Cette décision se fonde sur les conclusions de l'évaluation en matière de sécurité, conduite par des administrateurs sur le terrain de rang intermédiaire qui sont basés à Nairobi.

Nous estimons que l'incapacité de mettre en place une mission de consolidation de la paix en Somalie enverra un mauvais message à la communauté internationale, et notamment aux organisations régionales et sous-régionales, aux donateurs et aux seigneurs de la guerre. Cela aggravera le cercle vicieux d'une sécurité insuffisante et de la perpétuation d'une indifférence bienveillante, que la Somalie subit depuis plus d'une décennie.

Nous pensons que la mise en place d'une mission de consolidation de la paix en Somalie est aujourd'hui impérative et vitale. Nous proposons l'envoi en Somalie d'une mission interorganisations de haut niveau, avec pour mandat l'examen sans complaisance de l'activité du bureau de sécurité à Nairobi et la réévaluation objective de la situation sécuritaire à Mogadishu et dans l'ensemble de la Somalie.

Dans son rapport, le Secrétaire général a fait part de son intention de consulter toutes les parties concernées sur la faisabilité et l'utilité de créer un comité des amis de la Somalie chargé d'examiner les moyens d'attirer l'attention sur les besoins de la Somalie dans le domaine de la réconciliation nationale, et d'aider à mobiliser des fonds aux fins du relèvement et du développement du pays. Le Gouvernement se félicite de l'idée de créer un tel comité. Il doit toutefois participer pleinement aux consultations visant à élaborer le cadre dans lequel ce comité fonctionnera. Les membres de ce dernier doivent appuyer la paix et la stabilité en Somalie, souhaitent y jouer un rôle constructif, et être réellement intéressés à travailler sur la base d'Arta et de ses résultats. Par ailleurs, durant le processus de mise en place de ce comité, nous devons tenir compte de l'expérience acquise en ce qui concerne le mécanisme du comité d'amis, surtout dans des pays tels que l'Angola.

Nous devons aussi faire face simultanément aux questions de la reconstruction, du relèvement et du développement du pays. Mon gouvernement a trouvé un pays en ruines – comme l'a si bien dit le Secrétaire général dans son rapport –, démunie de ressources, de moyens financiers et d'infrastructure. L'an passé, mon gouvernement a fonctionné avec un budget de 14 millions de dollars seulement, en dépit de défis monumentaux. L'attitude attentiste et passive de la communauté internationale, alors que nous luttons avec des ressources aussi maigres, nous paraît inexcusable.

En deux mots, la Somalie est passée de la lutte pour la survie à la lutte pour la paix. L'Organisation des Nations Unies, et ses institutions d'aide associées, sont indispensables pour refléter ce changement en planifiant de nouvelles initiatives. Un plan opérationnel d'appui à la bonne gouvernance et à la consolidation de la paix en Somalie est extrêmement urgent. La paix et la sécurité sont les maîtres mots du programme du Gouvernement national de transition, et il ne peut y avoir de développement sans paix et sécurité.

Cela constitue le fondement d'un processus qui permettra au peuple somalien de se lancer ensemble dans la remise sur pied du pays. Le rôle des Nations Unies et de la communauté internationale est donc vital dans cette entreprise.

Je remercie infiniment le Conseil de m'avoir donné l'occasion de présenter aux membres un exposé sur l'évolution récente de la situation en Somalie et de partager avec lui les idées de mon gouvernement en ce qui concerne la réalisation d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans notre pays troublé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la Somalie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais à présent informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Iraq et du Kenya des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Aldouri (Iraq) et M. Jalang'o (Kenya) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre en date du 18 octobre 2001, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité invite S. E. M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pendant le débat du Conseil sur le point intitulé "La situation en Somalie". »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2001/984.

J'invite M. Mokhtar Lamani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

**M. Wang Yingfan** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite la bienvenue à M. Galaydh, Premier Ministre du Gouvernement national somalien de transition, qui participe à cette réunion. Nous le remercions de son important exposé. Nous attachons de l'importance à ses avis et propositions, que nous étudierons avec soin. Nous remercions également M. Stephen, Directeur du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de l'exposé qu'il vient de nous présenter.

Depuis la mise en place du Gouvernement national somalien de transition, chargé de promouvoir la réconciliation nationale, de renforcer ses relations avec les pays voisins et d'obtenir la reconnaissance et l'appui de la communauté internationale, il a beaucoup fait et mérite que nous lui en donnions acte.

Mais la situation globale en Somalie n'est pas stable. Le pays demeure divisé par les différentes factions. Récemment, la situation politique, qui était relativement stable au « Somaliland » et au « Puntland », y est devenue précaire. Dans le même temps, les efforts des parties concernées en vue de promouvoir la réconciliation ont été suspendus l'un après l'autre. Le processus de paix en Somalie est maintenant à l'arrêt. Cette situation est très préoccupante.

Il faut souligner que le conflit armé en Somalie a récemment marqué une escalade. Cela est très directement lié à la diffusion des armes légères dans la région. Les relations entre les diverses parties somaliennes sont déjà suffisamment compliquées. Si l'on ne met pas fin à la fourniture d'armes à la Somalie, il sera difficile d'instaurer la paix dans ce pays.

Nous appelons les parties concernées à fonder leurs agissements sur les intérêts à long terme de la paix et de la stabilité dans la région, à respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les sanctions prises contre la Somalie et à travailler davantage à la réconciliation entre les diverses parties somaliennes, et non pas en sens contraire. La clef de la solution à la question de Somalie se trouve dans les efforts communs de tout le peuple somalien pour réaliser une large réconciliation nationale. Nous espérons sincèrement que les parties concernées en Somalie auront à coeur l'intérêt général de la nation et du pays, mettront de côté leurs divergences passées et agiront ensemble dans l'unité en vue de promouvoir le processus de paix en Somalie.

Dans le même temps, la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, devraient donner l'impulsion nécessaire au processus de réconciliation nationale en Somalie. À l'heure actuelle, que nous mettions en place un mécanisme de réconciliation tel qu'un comité des amis de la Somalie, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport, ou envoyions une mission de consolidation de la paix en Somalie, les plans en question doivent rapidement faire l'objet d'un examen, afin que nous puissions prendre des mesures dès que possible. Nous espérons que le Secrétariat déploiera davantage d'efforts et améliorera les communications avec les parties somaliennes concernées, afin d'obtenir leur compréhension et leur soutien.

Nous appuyons l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que l'Union européenne, et espérons qu'elles continueront de jouer un rôle positif.

La situation humanitaire actuelle en Somalie est très grave, et l'appui et l'assistance de la communauté internationale sont nécessaires. Pour des raisons de sécurité, certaines zones n'ont pas accès à l'aide nécessaire. Si l'on ne sort pas de cette impasse, la longue souffrance du peuple somalien causée par la

guerre continuera. Nous saluons les efforts inlassables des organismes compétents des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des donateurs. Nous exhortons la communauté des donateurs à répondre positivement à l'appel global pour la Somalie, afin de soulager les souffrances du peuple somalien. Le Gouvernement chinois continuera à fournir, dans la mesure de ses capacités, une aide humanitaire à la Somalie.

**M. Levitte** (France) : À mon tour, je souhaite la très bienvenue au Premier Ministre de Somalie, M. Ali Khalif Galaydh, que nous avons de nouveau le plaisir d'entendre au Conseil de sécurité. Son dernier passage à New York, au mois de janvier, avait été déjà l'occasion d'une séance très constructive.

Le Gouvernement national de transition issu du processus d'Arta mérite d'être soutenu. La situation reste très fragile certes. Mais, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la conclusion du processus d'Arta représente aujourd'hui

« l'option la plus viable pour une paix durable en Somalie ». (*S/2001/963, par. 57*)

Il est nécessaire que toutes les factions rejoignent le processus d'Arta.

Une intervention sera plus tard dans cette séance prononcée au nom de l'Union européenne par le Représentant permanent de la Belgique. La France y souscrit pleinement, et je limiterai donc mon intervention à quelques brefs commentaires.

La situation actuelle pourrait porter à la lassitude. Le Conseil de sécurité a été saisi de la situation en Somalie pour la première fois au début de l'année 1992. Le Conseil a consacré beaucoup d'énergie à la crise somalienne. Il a adopté sur ce sujet près de 20 résolutions. Celles-ci ont permis le déploiement de deux opérations de maintien de la paix, d'un coût de quelque 2 milliards de dollars, et d'une force multinationale de 37 000 hommes.

Ce n'est pas le moment de baisser les bras. La situation humanitaire, bien entendu, appelle un engagement accru des Nations Unies. D'après le rapport du Secrétaire général, 750 000 personnes ont besoin d'une aide internationale pour combler le déficit alimentaire dû aux mauvaises récoltes passées.

Mais au-delà, et dans le contexte nouveau de « l'après 11 septembre », il est essentiel d'aider la

Somalie pour éviter qu'elle ne devienne un nouvel Afghanistan. Il semblerait que l'organisation Al-Itihad Al-Islamiya n'ait plus d'existence militaire en Somalie depuis 1995-1996. C'est évidemment une bonne chose. Mais il faut éviter que de nouveaux terroristes puissent à l'avenir trouver refuge sur le territoire somalien. La lutte contre le terrorisme, en Afghanistan et ailleurs, poussera les membres des organisations terroristes à chercher de nouvelles implantations dans les pays où les structures étatiques sont les plus faibles. La Somalie ne doit pas devenir l'un de leurs refuges. C'est exactement ce que souhaite le nouveau Gouvernement de la Somalie. Nous devons l'aider à réussir.

Aider la Somalie aujourd'hui, c'est tout à la fois faire de la consolidation de la paix et aider à la prévention des conflits. Une implication plus grande des Nations Unies est nécessaire, notamment dans le domaine crucial de la formation de la police. Les actions du Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine doivent être encouragées. Je rappelle que la France est favorable à l'envoi d'une mission de consolidation de la paix en Somalie dès que les conditions de sécurité le permettront. Il faut que la sécurité soit régulièrement évaluée. Il est indispensable qu'une mission soit dépêchée prochainement depuis le Siège.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues et à vous, Monsieur le Président, pour souhaiter la bienvenue au Conseil au Premier Ministre Ali Khalif Galaydh. Sa présence ici est très rassurante. C'est le signe que le processus est sur les rails. Nous remercions aussi M. Stephen pour son exposé.

Je dispose d'un texte, Monsieur le Président, mais j'espère que vous m'autoriserez à m'en écarter de temps à autres pour réagir à d'autres points qui ont été évoqués.

Le Conseil se souviendra que nous avons suggéré ici il y a quelques mois qu'il pourrait être utile de convoquer une séance de réflexion sur la Somalie. Nous sommes donc heureux d'avoir eu, il y a deux jours dans salle de consultations, une discussion très fructueuse sur la Somalie. Ce n'était pas l'échange de déclarations écrites habituel; nous avons eu une véritable discussion franche. Comme je l'ai dit à la fin de la discussion, nous espérons que certains de ses résultats seront intégrés à la politique des Nations Unies. Nous espérons que la discussion d'aujourd'hui

s'inscrira dans le prolongement de celle-ci en se concentrant sur la façon dont la communauté internationale peut jouer un rôle utile pour instaurer une paix durable en Somalie.

Sans conteste, la constitution du Gouvernement national de transition, il y a plus d'un an, a marqué une étape importante dans la recherche de la paix et de la stabilité en Somalie. En fait, une des observations que nous avons faites au cours des consultations était que nous devrions essayer d'imaginer à quoi ressemblerait la Somalie si nous n'avions pas de Gouvernement national de transition. À l'évidence, c'est un atout dont nous disposons. Nous sommes donc heureux que, lorsque le Conseil de sécurité a rencontré le Premier Ministre pour la dernière fois, en janvier, le Conseil a transmis un signal d'appui vigoureux et s'est en fait félicité du résultat du processus de paix d'Arta. À présent il est temps de faire le bilan et de rechercher ce qui peut être fait de plus pour encourager le processus de paix naissant. Il y a eu des améliorations et, en effet, dans notre texte nous citons le rapport du Secrétaire général, qui souligne que :

« Le Gouvernement national de transition n'a hérité de rien – personnel, bâtiments, archives, forces de l'ordre ou moyens de recouvrer les impôts. Les ministères commencent à fonctionner et un certain nombre de bâtiments ont été remis en état à leur intention. Un système judiciaire est progressivement mis en place, les tribunaux de la Charia et leurs milices relevant du Gouvernement national de transition. Du personnel est recruté peu à peu pour prendre en charge la police dans la capitale et des policiers sont revenus dans les 14 commissariats de district de Mogadishu, incorporés dans une structure de commandement. » (S/2001/963, par. 8)

Toutefois, le rapport souligne encore que le Gouvernement national de transition s'est trouvé dans l'impossibilité, pour l'instant, d'établir des institutions de maintien de l'ordre dans d'autres parties de la Somalie en raison d'un manque de ressources. Bien que le Gouvernement national de transition ait été en mesure de mettre en place progressivement des institutions clefs de l'État, en plus d'une administration qui fonctionne à Mogadishu et dans les environs, une assistance supplémentaire est manifestement nécessaire. Le rapport a conclu que l'achèvement du processus de paix d'Arta demeurerait

« l'option la plus viable pour une paix durable en Somalie ». (*Ibid.*, par. 57)

J'espère que nous approuverons à nouveau le processus d'Arta lorsqu'une déclaration présidentielle sera faite.

Le rapport du Secrétaire général dit également qu'il

« existait un large accord sur la nécessité de faire face de toute urgence à la situation en Somalie et sur le fait que le Gouvernement national de transition pourrait servir de base à l'achèvement du processus de paix de Djibouti ». (*Ibid.*, par. 38).

Un des points les plus encourageants dont M. Stephen nous a fait part il y deux jours est que le peuple somalien est vraiment las de la guerre et est de plus en plus favorable à une solution politique nationale qui ne serait plus fondée sur un clan ou des affinités avec des factions. Comme je l'ai dit à M. Stephen il y a deux jours, nous devrions tenter de tirer parti du désir qu'a maintenant le peuple somalien de s'écarter du système fondé sur les clans pour restaurer la nation et la structure nationale. Si tel est, en effet, le désir du peuple somalien, alors le Conseil de sécurité doit envoyer un fort signal d'encouragement au Gouvernement national de transition et au peuple somalien. Comme on l'a dit, nous espérons que ceci sera inclus dans la déclaration du Président qui doit être adoptée plus tard. À cet égard, je remercie l'Ambassadeur Kolby, de la Norvège, d'avoir accepté de distribuer un projet pour examen.

Nous voudrions faire quelques brèves observations en ce qui concerne le sujet de notre débat d'aujourd'hui.

Premièrement, nous soulignons qu'il faut adopter ce que nous appelons une approche « globale » pour la Somalie. Nous ne pouvons pas simplement laisser les choses aller à la dérive; de même que nous ne pouvons pas nous centrer uniquement sur la fourniture d'aide humanitaire et négliger les autres aspects essentiels de la consolidation de la paix et de la mise en place d'un gouvernement stable. Les membres du Conseil se rappelleront que nous avons préconisé des solutions globales semblables pour d'autres problèmes soumis au Conseil de sécurité, y compris la situation en Afghanistan.

Cela me conduit à ma seconde remarque, liée à la première : nous devons vraiment porter un regard neuf

sur la situation en Somalie à la lumière des événements du 11 septembre. De toute évidence, il est maintenant dans l'intérêt de la communauté internationale entière d'encourager la mise en place de gouvernements stables partout dans le monde. Sinon, comme cela a déjà été démontré, les terroristes et d'autres éléments extrémistes peuvent facilement exploiter des poches d'instabilité pour monter leurs opérations. Si j'ai bien entendu l'intervention du Premier Ministre, il a dit qu'un vide en Somalie pourrait, de fait, créer ces sortes de poches que recherchent les terroristes. J'espère que le Conseil gardera cela à l'esprit.

Nous prenons note du fait que des comparaisons ont été faites, en public et en privé, entre l'Afghanistan et la Somalie. Robert Orr, membre du Conseil national de sécurité dans le gouvernement Clinton, a été récemment cité par le *New York Times* pour avoir qualifié la situation actuelle en Afghanistan de « Somalie plus ». De même, au Conseil, nous devrions être attentifs à ce que la Somalie ne devienne pas un « Afghanistan moins » pour la communauté internationale. Malheureusement, les parallèles s'imposent. Comme l'Afghanistan, la Somalie n'a pas fonctionné en tant qu'État tout au long des années 90 et, comme l'Ambassadeur de la Chine l'a dit, elle demeure inondée d'armes. D'ailleurs, au début de cette semaine, lorsque les membres du Conseil de sécurité se sont rencontrés en consultations privées pour discuter de la situation en Afghanistan, ils ont mis en garde contre le risque de laisser l'Afghanistan devenir une « Somalie de 1993 ». Par extension, nous devrions garantir que la Somalie ne devienne pas un « Afghanistan de 2001 ».

Troisièmement, nous jugeons le rétablissement d'une présence des Nations Unies vouée à la consolidation de la paix essentiel pour le redressement de la Somalie. Nous notons que le rapport du Secrétaire général conclut que les conditions ne sont pas réunies pour un déploiement d'un bureau de consolidation de la paix en Somalie. Évidemment, nous sommes d'accord pour dire que la sécurité du personnel de l'ONU doit être un principe de base dans nos discussions. Cette question a aussi été longuement débattue lors de nos consultations officielles. Si, comme chacun en a convenu, nous devons insister sur la sécurité du personnel de l'ONU, nous devons également veiller à ce que le déploiement d'un bureau de l'ONU ne soit pas pris en otage par un ou deux chefs de guerre. Nous devons trouver le bon équilibre pour faire en sorte que

l'ONU soit capable d'apporter un appui efficace au Gouvernement national de transition. Ici, je suis heureux que l'Ambassadeur Levitte, lorsqu'il a pris la parole, ait demandé des évaluations régulières de la situation en matière de sécurité pour nous permettre de décider avec quelle promptitude nous pouvons progresser dans la mise en place d'un bureau de consolidation de la paix, parce qu'il semble y avoir une reconnaissance générale du fait qu'un tel bureau pourrait en effet jouer un rôle utile en Somalie.

Quatrièmement, nous réaffirmons notre conviction qu'une solution à la situation en Somalie doit se fonder sur le respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie. Malheureusement, parce que ces mots sont si souvent répétés, on oublie parfois qu'ils sont réellement très importants. En fait, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie doivent toujours être respectées. Nous prions par conséquent instamment tous les États de s'abstenir de toute intervention militaire dans la situation interne en Somalie; le territoire de la Somalie ne doit pas être utilisé pour saper la stabilité de la région. Toute violation de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 733 (1992) doit être signalé au Comité des sanctions pour faire l'objet d'un suivi approprié.

Pour conclure, la Somalie a clairement été l'un des plus graves échecs de l'ONU – et ce n'est pas un secret. Comme nous l'avons dit en janvier, jusqu'aujourd'hui, la Somalie reste à ce jour une tache sur la conscience de l'ONU. Aujourd'hui, nous pourrions enfin avoir l'occasion de tourner une nouvelle page de l'histoire de la Somalie et peut-être de la mettre sur le bon chemin. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui favorisera cet objectif. Nous attendons avec intérêt d'entendre ce que diront d'autres délégations, membres et non membres du Conseil, et nous espérons que notre sagesse collective l'emportera aujourd'hui sur les fantômes du passé.

**M. Krokmal** (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'aimerais moi aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion. J'aimerais aussi remercier le Représentant du Secrétaire général, M. David Stephen, de son exposé détaillé. Ma délégation souhaite la bienvenue au Premier Ministre Ali Khalif Galaydh, qui participe à la séance d'aujourd'hui. Nous lui sommes obligés de son importante déclaration.

Les examens les plus récents de la situation en Somalie, y compris le rapport du Secrétaire général, nous permettent de tirer la conclusion que, si l'on a fait quelques progrès, il reste beaucoup d'obstacles à franchir. Les médias internationaux ont annoncé qu'un autre incident tragique a eu lieu mardi au sud de Mogadishu. Un camion loué par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été attaqué à un poste de contrôle tenu par une milice loyale au chef de faction de Mogadishu, Usman Hasan Ali Ato. Il semble qu'un des gardes de sécurité du camion a été tué et deux autres blessés. Nous serions reconnaissants au Secrétariat de nous fournir tous les détails disponibles relatifs à ces informations.

Nous sommes profondément préoccupés par l'instabilité persistante en Somalie et ses effets négatifs sur la situation humanitaire et sur la sécurité, ainsi que sur le bien-être de la population civile. Les liens possibles entre certains chefs de guerre et les réseaux terroristes internationaux sont également une source de vive préoccupation. Nous sommes convaincus que le dialogue politique est la seule manière d'arriver à un règlement durable du conflit en Somalie. À cet égard, nous croyons que la poursuite du processus d'Arta demeure la meilleure option dans la recherche de la paix et de la réconciliation en Somalie. Nous prions instamment le peuple somalien de poursuivre sur cette voie difficile et de saisir cette occasion de paix.

J'aimerais souligner l'importance d'obtenir la participation la plus large possible des représentants de toutes les composantes de la société somalienne aux efforts de redressement de ce pays. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination du Gouvernement national de transition et d'autres dirigeants somaliens de s'engager dans un dialogue sans conditions préalables, cela dans l'intérêt du peuple somalien. Il est important que l'élan qui a été donné soit maintenu et que les parties fassent preuve de la détermination et de la souplesse nécessaires pour poursuivre le processus de réconciliation nationale.

Nous sommes tout à fait convaincus que la solution de la question somalienne se trouve entre les mains des Somaliens eux-mêmes. Il est essentiel que les chefs de guerre et les chefs de faction cessent de faire obstruction et de saper les efforts menés pour instaurer la paix. Il serait absolument inacceptable de permettre que le succès de la réconciliation dépende des caprices des chefs de guerre. Nous devons par conséquent définir les mesures qui doivent être prises

par le Conseil de sécurité et d'autres acteurs internationaux pour prévenir l'impact déstabilisateur des chefs de guerre et des chefs de faction.

L'appui de la communauté internationale à la Somalie est également essentiel. Un rôle clef lui incombe à ce stade : c'est d'appuyer le processus de paix, l'établissement de l'état de droit, et la mise en place dans ce pays d'institutions nationales – politiques et judiciaires – impartiales. À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général relative à un cadre pertinent pour les négociations intra-somalienne, en particulier la création du Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens.

Nous appuyons aussi la reprise des réunions périodiques d'ambassadeurs au sujet de la Somalie qui ont lieu à New York, ainsi que les travaux du Comité permanent pour la Somalie à Addis-Abeba. Nous pensons que la proposition visant à créer un comité des amis de la Somalie (CAS) est utile pour soutenir cet effort. Nous estimons que la coopération entre le Conseil de sécurité, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement est essentielle pour garantir la participation efficace de la communauté internationale aux efforts visant à résoudre le conflit en Somalie. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait étudier soigneusement les observations relatives au déploiement d'un bureau pour la consolidation de la paix en Somalie, mentionné dans le dernier rapport du Secrétaire général.

Ma délégation souscrit pleinement à l'évaluation du Secrétaire général en matière de sécurité et aimerait souligner que la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix constituent un préalable essentiel à toute activité efficace de l'ONU dans ce domaine.

En conclusion, ma délégation estime que la réunion d'aujourd'hui au Conseil de sécurité, aussi bien que les récentes consultations sur la Somalie, démontrera qu'aucun point de l'ordre du jour du Conseil n'a été omis. Nous espérons que le Conseil aidera à faire une réalisation un progrès absolument décisif concernant la question somalienne.

**M. Granovsky** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux remerciements qui ont été adressés au Premier Ministre de la Somalie pour son importante déclaration. Nous avons aussi écouté attentivement l'exposé instructif présenté par le Représentant du Secrétaire général, M. David Stephen.

La Fédération de Russie a toujours appuyé une réconciliation nationale rapide en Somalie, sur la base du respect de l'intégrité territoriale de l'État somalien. Le succès d'un règlement dans ce pays dépend de la possibilité d'impliquer dans ce processus toutes les forces dirigeantes de la société, notamment celles qui ont boycotté la conférence de paix d'Arta. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer les efforts déployés dans ce domaine, notamment ceux de la nouvelle équipe dirigeante somalienne.

Nous nous félicitons du point abordé dans le rapport du Secrétaire général s'agissant de la volonté du Gouvernement national de transition de la Somalie et d'un certain nombre d'autres groupes d'engager un dialogue sans conditions préalables, et nous demandons à ceux qui ne l'ont pas encore fait de suivre cet exemple. La priorité de ce dialogue doit être de parvenir à un accord sur la cessation de la violence et sur des garanties en matière de sécurité sur le terrain.

Nous souscrivons à la démarche circonspecte décrite par le Secrétaire général concernant la question de l'établissement d'une mission de consolidation de la paix en Somalie. Nous appuyons l'idée d'envoyer à Mogadishu une mission interinstitutions pour évaluer la situation sécuritaire. La tâche des Membres de l'ONU, à ce stade, est d'assurer des conditions extérieures favorables à la solution de ce conflit de longue date en Somalie.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous suivrons la situation attentivement et veillerons à ce que le territoire somalien ne soit pas utilisé pour saper le processus de paix dans le pays et pour déstabiliser la situation dans la corne de l'Afrique en général. Tous les pays doivent continuer de respecter strictement l'embargo sur les armes contre la Somalie. Nous nous réjouissons de l'intention du Secrétaire général de stimuler un échange de vues au sein de l'ONU entre les principales parties extérieures intéressées au règlement somalien et nous sommes prêts à y participer activement.

S'agissant de la création d'un comité des amis de la Somalie, l'idée mérite en principe d'être étudiée. Nous pensons qu'il est grandement temps que la communauté internationale mette au point une démarche uniforme pour contribuer au processus de paix en Somalie. À cet égard, nous croyons utile que l'organe en question travaille à éliminer la concurrence entre les différentes initiatives de paix en Somalie.

Ainsi, sa composition, outre les membres de l'AIGD et le Forum des partenaires, devrait comprendre aussi d'autres parties intéressées, notamment des membres du Conseil de sécurité.

Nous partageons les préoccupations exprimées à propos de la situation humanitaire complexe qui existe dans certaines régions de la Somalie et nous nous félicitons des activités réalisées par les programmes de l'ONU qui aident la population partout où les conditions sécuritaires le permettent. Nous demandons aux parties somaliennes de contribuer activement au travail du personnel de l'ONU, ceci pour le bien de leur peuple. En tant que membre du Conseil de sécurité, et se fondant sur son amitié de longue date avec le peuple somalien, la Russie continuera d'oeuvrer pour le rétablissement de l'État somalien dans des conditions répondant aux intérêts des Somaliens et à la sécurité dans la région.

**M. Jerandi** (Tunisie) : Ce débat revêt, en effet, à notre sens, une haute importance, étant donné d'abord l'acuité du problème somalien, et ensuite parce qu'il nous offre l'occasion d'entendre les vues de M. Ali Khalif Galaydh, Premier Ministre de la Somalie, à qui je souhaite la bienvenue parmi nous.

Je souhaite également remercier M. David Stevens, Représentant spécial du Secrétaire général, pour l'exposé enrichissant et exhaustif qu'il nous a présenté au sujet du rapport du Secrétaire général et des derniers événements survenus en Somalie. Je tiens ici à exprimer de nouveau l'appui de mon gouvernement aux efforts soutenus et inlassables déployés par M. Stevens en appui à la cause de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie. Je profite aussi de cette occasion pour souligner de nouveau la nécessité de tenir le Conseil de sécurité informé, à des intervalles réguliers et rapprochés, de l'évolution de la situation en Somalie.

Nous faisons face en Somalie à une situation des plus complexes et des plus alarmantes, et ma délégation n'a cessé, à ce propos, d'appeler l'attention urgente du Conseil de sécurité. Dépositaire, en vertu de la Charte, de la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil ne peut plus désormais continuer à être le témoin passif d'une tragédie qui n'a que trop duré, et dont le résultat fut un démembrement de fait de l'État somalien et la marginalisation quasi absolue d'une nation laissée à son propre sort, déchirée par une lutte

dont elles ne saisit ni les tenants ni les aboutissants, et privée de jouir, comme toute autre nation, de la dignité à laquelle elle a droit.

Le monde d'aujourd'hui a enfin réalisé, et malheureusement au prix le plus fort, la multitude des menaces posées à la paix et à la sécurité internationales. Cette prise de conscience n'aura aucun sens si l'on continue à fermer les yeux sur les risques réels que représente une situation telle que celle qui sévit en Somalie.

Le Secrétaire général a dressé le bilan sombre de cette situation et a conclu, en s'appuyant sur des considérations sécuritaires, qu'il lui était impossible à ce stade de recommander l'envoi d'une mission de consolidation de la paix en Somalie.

Nous sommes, certes, sensibles au raisonnement du Secrétaire général. Nous sommes conscients également de la singularité de la situation en Somalie par rapport aux autres situations où l'ONU est intervenue sans exiger au préalable des garanties totales de sécurité.

Mais, le maintien du statu quo n'est pas une option, et les recommandations du Secrétaire général ne sont pas suffisantes pour faire progresser le règlement de la crise somalienne. Le moment est venu de définir les rôles des différents acteurs extérieurs, et surtout et en particulier, celui du Conseil de sécurité dans le problème somalien. Je voudrais préciser ici que nous ne suggérons nullement qu'il incombe à ces acteurs de décider de l'avenir de la Somalie, entreprise qui est du ressort des Somaliens eux mêmes. Ce que j'entends toutefois est qu'il est du devoir de ces acteurs d'aider la Somalie à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis près de 10 ans.

Le processus d'Arta nous a fourni le cadre le plus viable pour agir en vue de faire aboutir la quête de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie. Le Gouvernement national de transition a procédé avec diligence à l'élaboration de programmes concrets à cet effet et a sollicité l'appui de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en oeuvre ces programmes. Ce gouvernement a réussi, malgré le fait que son appel à l'assistance financière n'ait pas trouvé l'écho souhaité au sein de la communauté internationale, à entamer d'ores et déjà l'exécution de ses projets dans les domaines urgents de la sécurité et du relèvement. Il poursuit ses efforts pour engager les parties

récalcitrantes dans le processus de paix, entériné, et je tiens à le souligner ici, par le peuple somalien tout entier.

Le succès du Gouvernement national de transition est certes limité. Mais tout gouvernement aurait été dans la même situation s'il ne disposait pas de l'appui nécessaire et si ses efforts se heurtaient à une résistance farouche qui vise, entre autres objectifs, à prévenir une présence internationale dans le pays.

L'avenir de la Somalie est une grande inconnue qu'il faut s'atteler d'urgence à définir. Ce débat doit être mis à profit pour dégager une vision commune et concrète du rôle que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent jouer.

La Tunisie estime que ce rôle devrait s'articuler autour des éléments fondamentaux suivants. Premièrement, une action concrète en vue de préserver l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Somalie, qui doivent demeurer non négociables. Deuxièmement, prévenir et mettre fin à toutes tentatives d'ingérence, quelle qu'en soit la forme, dans les affaires intérieures de la Somalie, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Troisièmement, prévenir et décourager la prolifération d'initiatives et de processus parallèles à celui d'Arta, qui demeure le seul cadre viable pour la réalisation d'une paix et d'une réconciliation nationale durables en Somalie.

Quatrièmement, mobiliser l'assistance nécessaire au Gouvernement national de transition pour lui permettre d'établir et de mettre en oeuvre ses plans visant le rétablissement de la situation dans le pays. Cinquièmement, poursuivre la réflexion au sujet de la présence de l'ONU sur le terrain en Somalie, et entamer un examen approfondi du mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie dans la perspective de son élargissement et en vue de lui permettre d'appuyer comme il se doit le processus de paix et de réconciliation nationale dans ce pays.

Le problème somalien ne peut plus désormais être abordé sans le situer dans la donne qui caractérise le monde d'aujourd'hui, un monde qui ne peut pas, qui ne doit pas tolérer l'existence de zones de tensions oubliées. Nous devons tous agir sans attendre pour prévenir une telle situation, en garantissant le rétablissement de l'État somalien et sa réhabilitation au sein de la communauté internationale.

Le défi est clair. La nécessité de le relever est évidente. Le moment de passer à l'action est venu. Le Conseil se doit d'agir activement et assumer son rôle. Telle est notre conclusion, et l'appel que nous lançons aujourd'hui.

**M. Eldon (Royaume-Uni)** (*parle en anglais*) : Je remercie David Stephen de son exposé qui a servi d'introduction très utile à notre débat et je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité et à New York au Premier Ministre. C'est un réel plaisir que de vous voir à nouveau ici, Monsieur le Premier Ministre.

Je voudrais, comme vous, Monsieur le Premier Ministre, commencer mon intervention, en parlant du terrorisme et de la situation à laquelle nous faisons tous face depuis les attaques du 11 septembre. Je sais que Sir Jeremy Greenstock a été très heureux de vous entendre parler directement, et notamment en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant le contre-terrorisme, des initiatives que vous avez prises pour mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001). Vous l'avez annoncé à nouveau aujourd'hui. Cela est très important, ne serait-ce, comme l'a dit l'Ambassadeur Levitte, que parce que les terroristes vont être coincés. Et il est très important de les priver de refuges où ils pourraient opérer en toute impunité.

Ceci a des implications pour nous tous, et il sera particulièrement important d'éviter des poches de vide dans lesquelles les terroristes pourraient opérer parce qu'il n'y a pas d'autorité pour les en empêcher. À son tour, cela, à mon avis, souligne la nécessité, dans le contexte de la Somalie, de parvenir véritablement à la paix et à la réconciliation de façon à permettre une participation sans exclusive de tous les éléments et de toutes les forces du pays selon un principe d'inclusion.

Malheureusement, pour ce qui est de la situation sécuritaire, les signaux positifs émanant du Conseil de réconciliation et de relèvement et du Gouvernement national de transition avant le sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Lusaka en juillet ne semblent pas avoir porté leurs fruits. Comme l'a dit l'Ambassadeur de Chine, M. Wang – et je suis d'accord avec tous les éléments de sa déclaration – les combats se sont intensifiés et nous sommes particulièrement préoccupés par l'instabilité politique du « Puntland ». Nous devons trouver le moyen d'arrêter ce cycle de violence auquel seul le dialogue permettra de mettre un terme.

À cet égard, Monsieur le Premier Ministre, il a été très utile de vous entendre annoncer votre volonté d'engager ceux qui sont en dehors du processus d'Arta. Après ce qu'a dit David Stephen sur le fait que le Gouvernement national de transition constitue une transition vers la solution que nous appelons tous de nos vœux, je pense que tout cela constitue un contexte encourageant. Et nous voudrions vraiment voir comment la Commission indépendante que vous avez mentionnée, Monsieur le Premier Ministre, parviendra à constituer un noyau rassemblant toutes les forces somaliennes en vue du règlement final que nous souhaitons tous.

David Stephen a fait état d'une approche consistant à « diviser pour régner » dans le contexte des initiatives extérieures. Je ne suis qu'en partie d'accord avec lui. Je crois que les initiatives extérieures, là où elles peuvent être utiles, sont une bonne chose, et nous encourageons les Gouvernements kényen et éthiopien à reprendre leurs efforts de facilitation, comme cela est demandé par l'Autorité intergouvernementale sur le développement. Il est essentiel que les voisins de la Somalie et les autres pays de la région jouent un rôle constructif dans l'établissement de la paix et de la sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons vivement de la récente réunion de Nairobi entre les universitaires du Gouvernement national de transition, du « Somaliland » et du « Puntland » en vue d'examiner la solution du fédéralisme en Somalie. Nous sommes fermement convaincus que cette approche, qui s'appuie sur les structures locales et encourage une plus grande participation au processus de réconciliation, est un moyen réaliste d'aller de l'avant. Je crois que nous devons sérieusement examiner, pour l'avenir de la Somalie, l'idée d'un modèle fédéral décentralisé en tant que moyen réaliste pour sortir de l'impasse politique.

Ceci m'amène au rôle de l'ONU. Il me semble que la condition essentielle, quels que soient les moyens utilisés pour y parvenir, c'est que l'ONU puisse participer activement à la mise en place des futures structures, règlement et solutions que nous avons tous mentionnés au cours de ce débat. Pour ce qui est de la mission de consolidation de la paix, je pense que nous n'avons d'autres choix que d'accepter le conseil du Secrétaire général, à savoir que pour des raisons de sécurité et autres, le moment n'est pas encore venu de créer une telle mission. J'ai écouté attentivement ceux

qui, comme l'Ambassadeur Levitte, ont estimé qu'il fallait qu'il y ait une mission d'évaluation de la sécurité pour revoir les possibilités. Nous n'avons pas de difficultés à ce sujet, mais il est très important, surtout au vu de l'attachement du Conseil à la sécurité du personnel de l'ONU, que ce processus reste objectif et technique et sous-pèse correctement les risques. La pression pour nous déployer est compréhensible, mais je crois qu'il faut respecter les opinions des professionnels alors que nous prenons des décisions dans ce domaine épineux.

Pour ce qui est de la proposition d'un comité des amis, encore une fois, nous sommes prêts à l'examiner, mais, comme le Premier Ministre l'a fait entendre lui-même, je crois, dans sa déclaration, il est important que le comité des amis ait des objectifs clairs et soit en mesure de démontrer exactement comment il pourrait promouvoir le processus de paix.

Des améliorations continues de la situation humanitaire en Somalie seront impossibles en l'absence d'une réconciliation politique. Nous notons que les programmes de développement, certes encore embryonnaires, sont actifs en Somalie. Les efforts du Programme des Nations Unies pour le développement en visant à soutenir les programmes de bonne gouvernance et de stimuler des stratégies de croissance propices aux pauvres sont des éléments importants en vue d'un processus de développement à long terme. Nous les appuyons et nous espérons que d'autres le feront également. Nous sommes d'accord également avec l'observation du Secrétaire général quant à la nécessité de prendre d'autres mesures pour édifier une paix durable.

Le Royaume-Uni estime que le cadre solide qui est nécessaire doit continuer d'intégrer une perspective axée sur le développement, tout en reconnaissant la contribution fondamentale des activités de développement à une paix durable en Somalie.

Rien de ce que j'ai dit ne doit être considéré comme déviant de la déclaration que le représentant de la Belgique fera au nom de l'Union européenne, et à laquelle je souscris pleinement.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous du Premier Ministre somalien, Ali Khalif Galaydh, et sa participation à ce débat public sur la situation en Somalie, ce qui constitue un élément très positif.

Nous souhaitons également remercier M. Stephen, Président du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de sa présentation du rapport du Secrétaire général. Mis à part les consultations de cette semaine, la dernière fois que le Conseil de sécurité a abordé cette question de façon détaillée a été durant le mois d'août, quand nous avons reçu des informations très complètes sur la situation humanitaire. Une étude globale a été réalisée à cette occasion et nous avons été en mesure de comprendre les énormes possibilités que présente une intervention décisive des organismes des Nations Unies.

Nous souhaitons à présent soumettre quelques considérations d'ordre général susceptibles de contribuer au débat sur un rôle bien défini et approprié pour le Conseil de sécurité au cours du processus de réconciliation nationale en Somalie.

Nous sommes convaincus que la Somalie pose à la communauté internationale toute une série de défis politiques et humanitaires, auxquels le système de Nations Unies ne peut totalement se soustraire. Nous en sommes complètement convaincus, tout en sachant que l'histoire récente et les conditions de sécurité dans certaines régions du territoire somalien ne favorisent pas la mise en œuvre d'actions multilatérales soutenues qui pourraient avoir un effet considérable sur le terrain.

Nous tenons à affirmer cependant que c'est justement la complexité de ce contexte qui doit nous amener collectivement à positionner le Conseil de telle sorte que ses décisions contribuent à renforcer les efforts déployés par d'autres acteurs aux plans national et régional, sachant que tous, nous voulons la reconstruction, la cohésion et la réconciliation dans ce pays.

C'est pourquoi, de l'avis de la Colombie, le Secrétariat et le Conseil de sécurité doivent fournir un appui politique soutenu au gouvernement transitoire. C'est le seul effort visible et viable au plan national, et si nous n'offrons pas au Gouvernement l'appui nécessaire, nous allons nous retrouver dans la même situation qu'avant, mais sans interlocuteur légitime au niveau interne.

Sur le plan régional, nous nous félicitons des diverses initiatives qui ont été prises et nous pensons qu'elles devraient être au centre de l'attention dans tout effort qui sera entrepris depuis New York. Pour nous, la fonction du Conseil ne doit pas être de supplanter les initiatives régionales; bien au contraire, nous pensons

que cet organe doit compléter et renforcer politiquement les solutions proposées par les Africains pour résoudre des problèmes africains. Nous saluons à cet égard les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD) et la coordination politique qui peut être menée grâce aux bons offices de l'Organisation de l'unité africaine, y compris la possibilité de convoquer une conférence nationale de réconciliation.

Nous ne savons pas si ces initiatives régionales produiront les résultats escomptés, mais nous sommes convaincus que c'est le meilleur moyen de garantir que le processus d'Arta progresse sur la bonne voie. Nous demandons pour cette raison qu'on examine la situation en Somalie à partir d'une approche régionale qui mobilise activement tous les acteurs internes et externes dans la recherche d'un résultat commun : parvenir à la paix, à la stabilité et à la normalité dans tout le territoire.

Pour conclure, je voudrais faire trois réflexions concrètes sur la situation humanitaire, la présence de l'ONU et la création d'un comité des amis, comme on l'a proposé.

Premièrement, dans le domaine humanitaire et du développement, le Conseil de sécurité doit marquer son adhésion à l'action déjà menée par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires. Certes, l'action du Conseil n'est pas indispensable à la poursuite de leur mission, mais l'inaction et l'isolement total de cet organe pourraient être néfastes à l'efficacité de ces activités humanitaires et de développement.

Deuxièmement, nous avons pris dûment note de l'opinion du Secrétaire général quant au fait que les conditions de sécurité nécessaires pour ouvrir un bureau de consolidation de la paix ne sont pas remplies. Étant donné l'importance de ce bureau pour le processus d'unité et de réconciliation en Somalie, nous espérons que l'on procèdera sans tarder à un examen à fond de la situation en Somalie, comme le propose le Secrétaire général au paragraphe 71 de son rapport.

Enfin, nous avons noté la proposition de créer un comité des amis. La Colombie, bien sûr, ne s'oppose pas à une idée de cette nature, notamment au vu de l'absence d'autres solutions politiques pour la Somalie. Cependant, nous voulons mettre en garde contre le fait qu'un comité des amis n'est à recommander que dans

la mesure où il renforce la capacité régionale de résoudre la situation en Somalie, consolide l'appui politique et financier au gouvernement transitoire, contribue à définir un rôle adéquat pour le Conseil de sécurité dans la gestion de la situation et met d'éviter que le fossé entre le Conseil et la situation sur le terrain ne se creuse.

**M. Rosenblatt** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions souhaiter la bienvenue à nos amis somaliens, au Premier Ministre Ali Khalif Galaydh et aux autres membres du gouvernement transitoire, et nous voulons leur dire que nous sommes prêts à travailler avec tous les Somaliens de bonne volonté à la tâche difficile et nécessaire qui est celle de la reconstruction de leur pays. Nous les remercions de la mise à jour fournie sur la situation dans leur pays et nous notons en particulier ce qu'a dit le Premier Ministre Galaydh à propos de la conduite de notre lutte commune contre le terrorisme.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport récent sur la Somalie et partageons ses préoccupations à propos des souffrances du peuple somalien. Nous remercions également M. Stephen d'avoir présenté ce rapport.

On a parlé ici, ce matin, et aussi lors de nos consultations officieuses, de constituer un comité des amis de la Somalie (CAS). Nous souhaitons poursuivre la discussion sur la faisabilité et l'utilité d'un tel groupe et sommes prêts à participer activement à cet effort.

Nous prenons note aussi de la conclusion du Secrétaire général selon laquelle la situation actuelle en matière de sécurité, en Somalie, exclut aujourd'hui la création d'une mission de consolidation de la paix. « Aujourd'hui » est le mot clef. Nous sommes tout à fait certains que le Secrétariat saura concilier son profond souci du bien-être du peuple somalien et son souci non moins profond de la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour juger de la faisabilité d'une telle mission. À ceux qui souhaitent voir s'élargir la présence de l'Organisation des Nations Unies, je dirais que leurs activités de plaidoyer doivent se concentrer sur la Somalie, et non pas sur New York.

Alors même que nous tenons ce débat, nous allons continuer de travailler avec le Secrétariat et avec nos partenaires à définir les programmes qui peuvent être mis en route au bénéfice du peuple somalien, dans la limite des risques acceptables. Il ne faut pas placer la

barre trop haut, car rien ne pourrait être entrepris en Somalie; bien plutôt, nous devons faire ce que nous pouvons dans les conditions actuelles. En même temps, nous devons tous faire ce que nous pouvons afin d'améliorer la situation.

Nous pensons que le peuple somalien est maître de sa propre destinée politique. Un élargissement de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Somalie dans l'avenir, aussi importante qu'elle soit, ne peut se substituer à la volonté du peuple somalien de sortir son pays du chaos. La quête d'une légitimité politique doit se faire à l'intérieur même de la Somalie, et Somalien par Somalien.

À notre avis, aucun groupe n'a encore réussi à obtenir cette légitimité. Ce n'est pas au Gouvernement des États-Unis, au Conseil de sécurité ou à aucun autre pouvoir extérieur de déterminer qui est le représentant légitime du peuple somalien. Les États-Unis appuieront en Somalie les dirigeants, les organisations et les individus qui sont acquis aux principes d'une réconciliation politique pacifique et de l'état de droit.

Une masse critique de Somaliens résolu à oeuvrer ensemble dans un contexte de paix et de démocratie afin de reconstruire leur pays détruit par la guerre, telle est la seule force légitime qui ait un sens quelconque. Notre responsabilité, en tant que Conseil de sécurité et en tant qu'États Membres individuels, est de voir comment nous pouvons au mieux appuyer la formation de cette masse critique.

La situation tragique qui à l'origine nous avait conduits à intervenir en Somalie existe toujours. Lorsque la mission de maintien de la paix des Nations Unies s'est rendue en Somalie, elle n'a pas cherché à conquérir ou occuper ce pays. Elle est allée en Somalie pour sauver des vies – des vies africaines, des vies musulmanes, des vies humaines –, impératif qui demeure au coeur de tous nos efforts. Le sabotage de la mission de maintien de la paix n'a pas été le fait du peuple somalien, et n'a pas été fait pour le peuple somalien non plus.

Je veux assurer le Conseil que mon gouvernement demeure très engagé et profondément préoccupé par les souffrances qu'endurent notre ami, le peuple somalien. Nous attendons avec impatience de nouveaux débats sur cette question.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*): La Norvège se félicite de cette occasion d'échanger des

informations et des vues avec les États Membres intéressés à propos de la situation en Somalie et des efforts qui sont faits pour instaurer une paix durable dans ce pays. Nous sommes heureux de souhaiter encore une fois la bienvenue au Premier Ministre Galaydh du Gouvernement national de transition.

La Norvège félicite le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le Représentant du Secrétaire général, M. David Stephen, de l'appui inlassable qu'ils apportent à l'instauration de la paix en Somalie. Nous soulignons l'importance d'efforts soutenus et globaux de l'Organisation des Nations Unies en Somalie, aux niveaux politique et humanitaire et sur le plan du développement.

La Norvège considère que les activités visant à la consolidation de la paix et la stabilité en Somalie se placent dans une perspective à long terme. L'achèvement du processus de paix d'Arta demeure une priorité essentielle et la seule option disponible pour une paix durable en Somalie. Nous encourageons le Gouvernement national de transition, les partis politiques ainsi que les dirigeants, les chefs traditionnels et les factions de Somalie à n'épargner aucun effort pour mener à bien le processus d'Arta par le biais du dialogue et grâce à la participation de toutes les parties, dans un esprit d'acceptation et de tolérance mutuelles. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir d'actions qui risqueraient de miner les résultats du processus de paix d'Arta. Alors que la recherche d'une solution nationale continue, il importe également qu'une attention soutenue continue d'être donnée à la conclusion de règlements politiques locaux en Somalie.

Une participation concertée de la communauté internationale pourrait faciliter ce processus et nous nous félicitons de l'intention de l'Organisation de l'unité africaine de dépêcher une mission en Somalie à cet égard. Nous apprécions également les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, la Croix-Rouge et le Mouvement du Croissant-Rouge, ainsi que d'autres agences humanitaires et de développement, qui aident les Somaliens dans toutes les régions du pays.

L'action humanitaire et en faveur du développement, menée de façon continue et sans entrave, est plus essentielle que jamais pour répondre aux besoins humanitaires, et pour garantir et renforcer la fragile stabilité qui règne déjà dans certaines régions

et pour créer les conditions de la stabilité dans d'autres régions. Nous encourageons vivement les Membres de l'Organisation des Nations Unies à contribuer généreusement en répondant à l'appel global pour 2001.

Nous appuyons en outre le processus, lancé par l'Organisation des Nations Unies, d'examen des fonctions de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie, afin de faciliter une action concertée de la communauté internationale en Somalie.

Une tâche essentielle du processus de consolidation de la paix est le désarmement, en premier lieu concernant les armes légères, au sein de la société somalienne. Nous reconnaissons les efforts déployés par le Gouvernement national de transition à cet égard. La communauté internationale doit examiner les moyens d'appuyer au mieux les efforts déployés par le Gouvernement national de transition afin de mettre en oeuvre un désarmement, une démobilisation et une réinsertion à grande échelle en Somalie.

La Norvège condamne vigoureusement l'attaque perpétrée le week-end dernier contre un poste de police à Mogadishu, qui a fait plusieurs morts parmi les officiers de police et les civils. Nous notons, cependant, que la situation semble s'être récemment quelque peu améliorée en Somalie en matière de sécurité, et nous soulignons que la consolidation de la paix ne devrait pas y être compromise par des actes délibérés commis par un petit groupe de Somaliens qui veulent empêcher le retour de leur pays à la normalité et le rétablissement des structures gouvernementales. Dans ce contexte, nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à examiner à fond la situation en Somalie en matière de sécurité; ce serait la première fois depuis 1995.

Nous devons tenter d'introduire des structures d'appui appropriées de soutien en Somalie, afin d'éviter, entre autres choses, que le pays ne devienne un refuge pour les terroristes. Les événements du 11 septembre ont changé le monde et nous ne pouvons pas prétendre l'ignorer.

Nous demandons à tous les États concernés de la corne de l'Afrique de contribuer de façon constructive aux efforts de paix en Somalie. La situation en Somalie et l'objectif d'une stabilité régionale à long terme ne pourront être abordés efficacement que si les États voisins renforcent le processus de la réconciliation nationale et le processus de la reconstruction des

institutions nationales en Somalie. Nous demandons à tous les États et aux autres intervenants dans ce conflit de respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes établi par la résolution 733 (1992).

Nous reconnaissons le droit légitime de l'Éthiopie de patrouiller sa frontière avec la Somalie, mais nous encourageons aussi l'Éthiopie à user de son influence auprès du Conseil de réconciliation et de relèvement, ainsi qu'auprès de ses membres, pour promouvoir la réconciliation avec le Gouvernement national de transition.

Nous prenons note de l'importante contribution de Djibouti au processus d'Arta et nous nous félicitons du rôle qu'il continue de jouer pour la promotion de la paix et de la réconciliation en Somalie.

Nous encourageons le Secrétaire général à consulter toutes les parties concernées sur la possibilité d'établir un comité des amis de la Somalie pour faciliter l'échange d'information et la coordination des efforts entre les acteurs régionaux et rechercher particulièrement des moyens d'attirer l'attention sur les besoins de la Somalie dans le domaine de la réconciliation nationale. Un tel comité devrait être basé dans la région et devrait faciliter l'élaboration d'une démarche concertée tout en contribuant à la capacité régionale d'analyse et de promotion de la réconciliation nationale en Somalie. Le comité devrait également consolider l'appui en faveur de l'achèvement du processus d'Arta et collaborer étroitement avec le Conseil de sécurité à cet égard. Nous appuyons également le rôle de l'OUA et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans ce contexte.

**M. Koonjul** (Maurice) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation se joint à vous et aux orateurs précédents pour souhaiter une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. Galaydh, Premier Ministre du Gouvernement national de transition de la Somalie et aux membres de sa délégation. Nous espérons sincèrement que la réunion d'aujourd'hui permettra d'avoir un échange approfondi sur la situation en Somalie et jettera les bases d'une relation revitalisée des Nations Unies avec le Gouvernement national de transition dans l'intérêt et pour le bien du peuple somalien. Je remercie aussi M. David Stephen, le Représentant du Secrétaire général de son exposé utile de ce matin.

Le rapport du Secrétaire général (S/2001/963) vient à un moment très opportun, d'autant plus que le précédent a été publié en décembre dernier. Depuis, il y a eu bien des développements en Somalie, certains très positifs et d'autres moins. Depuis son installation, le Gouvernement national de transition a dû relever le défi redoutable que constituent la réconciliation politique, la reconstruction et le développement de la Somalie. Nous savons tous que pendant dix ans, la Somalie a été dépourvue de toute institution nationale formelle; le Gouvernement national de transition a hérité d'une situation extrêmement difficile et il a dû commencer à partir de rien.

Les problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui la Somalie et le Gouvernement national de transition entrent dans deux catégories principales : il s'agit de parvenir à la réconciliation nationale sur le plan politique tout en respectant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité du pays et deuxièmement il s'agit de procéder au relèvement socioéconomique du pays.

Il est encourageant de noter dans le rapport que le Gouvernement national de transition a commencé à établir des institutions nationales. Les ministères ont commencé à fonctionner, un système judiciaire est progressivement mis en place et les milices sont démobilisées et réinsérées. Nous constatons également que le Gouvernement national de transition fait le nécessaire pour avoir un appareil policier dans la capitale. Tout cela indique que le Gouvernement national de transition avance, lentement mais sûrement, dans la bonne direction dans le cadre de ce processus de reconstruction. Les progrès réalisés jusqu'à présent ne sont peut-être pas tout à fait à la hauteur des attentes de la communauté internationale mais il faut se demander si la communauté internationale a maintenu une participation suffisante pour aider et appuyer le Gouvernement national de transition, comme elle s'était engagée à le faire après la conclusion du processus d'Arta. Conformément à la constitution de l'Assemblée nationale de transition, des élections démocratiques sont prévues pour 2003. Le Gouvernement national de transition doit donc s'attaquer aux problèmes politiques de base, notamment celui de la réconciliation nationale, et aux difficultés économiques et de développement du pays en prévision des élections.

La situation humanitaire reste très précaire en Somalie : 750 000 personnes ont aujourd'hui besoin

d'une aide pour combler le déficit alimentaire dû aux mauvaises récoltes passées. En outre, le rapport dit que durant l'année en cours, les programmes liés au Gouvernement national de transition n'ont pratiquement rien reçu des donateurs internationaux. Il indique également qu'en 2000, sur les 115,5 million de dollars d'aide des donateurs internationaux, 42 % sont allés à des projets dans le « Somaliland » et le « Puntland », 31 % sont allés dans le Sud et les 27 % restants ont été dépensés sur des programmes entrepris à l'échelle nationale. Ceci donne l'impression que les efforts déployés par le Gouvernement national de transition ne sont pas dûment et pleinement reconnus. À moins que la communauté internationale ne s'engage clairement et sincèrement à aider le Gouvernement national de transition à aller de l'avant dans cette entreprise périlleuse, il sera difficile de voir se concrétiser les résultats que l'on attend de ce gouvernement.

Le Gouvernement national de transition a lancé à la communauté internationale plusieurs appels pour qu'elle s'implique davantage en Somalie en participant à une mission de consolidation de la paix. On a dit à bien des reprises dans cette salle que la consolidation de la paix après les conflits vise à prévenir la réapparition des conflits et à créer les conditions nécessaires pour une paix durable dans les sociétés ravagées par la guerre. Cela s'applique tout à fait au cas de la Somalie. Ma délégation considère qu'il faut aider au maximum le Gouvernement national de transition à maintenir les politiques actuelles de redressement administratif dans le pays. Ceci renforcera sa capacité à engager le dialogue avec les autres factions dans le cadre du processus de réconciliation nationale.

Il y a une autre question de sécurité importante qui revêt un sens tout à fait particulier depuis l'incident du 11 septembre. Il est question au paragraphe 56 du rapport du Secrétaire général d'une organisation basée en Somali, Al-Itihad Al-Islamiya et des liens qu'elle est soupçonnée d'avoir avec le terrorisme. Les événements ont montré que les États délinquants risquent davantage de devenir un terrain d'opération pour les terroristes. Nous avons même vu des rapports qui suggèrent qu'il est possible que certains terroristes notoires recherchent d'autres refuges. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement national de transition pour combattre le terrorisme dont le Premier Ministre nous a fait part. Dès lors il y va de

notre intérêt à tous d'avoir un gouvernement fort et stable en Somalie, surtout alors que le monde se montre résolu à combattre le terrorisme et prend toutes les dispositions nécessaires pour le faire. C'est là une raison de plus aujourd'hui de donner au Gouvernement national de transition toute l'aide qu'il mérite.

Après la conclusion du processus d'Arta, les Nations Unies ont déclaré leur intention d'aider la Somalie dans son processus de consolidation de la paix en déployant éventuellement une mission de consolidation de la paix. Malheureusement, étant donné l'évaluation négative des conditions de sécurité, cela n'a pas encore été possible. Ma délégation estime que la sécurité en Somalie s'est améliorée à bien des égards depuis l'installation du Gouvernement national de transition. Nous notons, par exemple, que certains pays ont ouvert des missions résidentes à Mogadishu et nous pensons que les Nations Unies devraient envisager d'ouvrir un bureau dans le pays. Ma délégation estime que les incidents du 14 octobre, pratiquement à la veille de nos débats ici, n'avaient rien d'une coïncidence et visaient à affecter la crédibilité du Gouvernement national de transition. Ma délégation soutient entièrement l'appel qui a été lancé au Secrétaire général ici même par d'autres délégations pour qu'il envoie une équipe inter-organisations du siège des Nations Unies procéder à une évaluation approfondie de la sécurité, afin que la mission de consolidation de la paix tant attendue puisse être déployée rapidement. Nous estimons aussi que cette mission devrait coopérer étroitement avec le Gouvernement national de transition.

Sur le plan politique, l'achèvement du processus d'Arta nous paraît demeurer l'option la plus viable pour une paix durable en Somalie. Nous invitons à nouveau tous les groupes politiques de Somalie à engager un dialogue pacifique et constructif avec le Gouvernement national de transition. Ce gouvernement a été formé l'an dernier avec l'aval des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de plusieurs autres pays de la région et nous condamnons vigoureusement tout autre force ou soi-disant alliance qui tenterait de supplanter le Gouvernement national de transition. Nous pensons que le peuple de Somalie est maintenant plus disposé à s'écarter des groupes claniques; nous encourageons le Gouvernement national de transition à gagner la confiance de davantage de Somaliens et de chefs de faction. Cependant, le Gouvernement national de transition doit

être tout à fait résolu et déterminé à réaliser ses objectifs de paix, de réconciliation et de prospérité économique dans le pays. Pour ce faire, il ne peut permettre aucune division dans ses rangs.

Dans ce processus, la coopération et la collaboration des pays de la région, en particulier des pays voisins, seront d'une importance capitale. Nous les exhortons à avoir avant tout à l'esprit les intérêts du peuple somalien et l'importance d'une paix et d'une stabilité régionales pour leurs propres pays lorsqu'ils élaboreront leurs politiques vis-à-vis de leur voisin.

Nous appuyons la proposition qui consiste à créer un comité des amis de la Somalie. Toutefois, nous devons faire en sorte que cela n'entraîne pas une nouvelle prolifération des initiatives, ce qui pourrait gêner encore davantage la recherche d'une solution globale.

Avant de terminer, je voudrais poser quelques questions à M. David Stephen. La première a trait aux mouvements d'armes. Estime-t-il que la levée de l'embargo sur les armes en Éthiopie et en Érythrée a eu une incidence sur l'entrée d'armes en Somalie? En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, puisqu'il est sur le terrain depuis un certain temps déjà, j'aimerais qu'il nous fasse part de sa propre évaluation de la situation et nous dise s'il pense qu'il y a effectivement eu une amélioration.

**Mlle Durrant (Jamaïque) (parle en anglais) :** Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la situation en Somalie en vue de faire avancer le processus de consolidation de la paix. Nous sommes donc heureux d'accueillir le Premier Ministre de la Somalie ainsi que le Représentant du Secrétaire général, et de les remercier pour leurs importantes contributions à notre débat. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour son rapport, qui décrit l'évolution de la situation politique, puis fait une évaluation de la situation en matière de sécurité et de la situation humanitaire. Le Secrétaire général évoque en outre la possibilité d'une présence de l'ONU chargée de la consolidation de la paix après le conflit en Somalie.

Lorsque nous nous sommes réunis en janvier dernier, le Gouvernement national de transition venait d'assumer ses fonctions. Nous sommes maintenant heureux de saluer le Premier Ministre de ce gouvernement, et nous souhaitons lui exprimer notre solidarité. Nous reconnaissons que même si de

nombreux défis demeurent, il y a sans aucun doute eu plusieurs progrès. Nous sommes d'accord avec le Premier Ministre pour dire qu'il ne peut pas y avoir de progrès sans paix et sans sécurité, et la question que nous devons nous poser est la suivante : qu'est-ce que la communauté internationale et le Conseil de sécurité, en particulier, peuvent faire pour aider la population de la Somalie?

À notre avis, la première chose que nous devons faire, c'est de souligner notre appui ferme à l'égard du Gouvernement national de transition et de ses efforts en vue de parvenir à une réconciliation nationale. Nous prenons exemple sur l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et nous notons à cet égard le paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général, où l'on peut lire que :

« Le Conseil des ministres de l'OUA a notamment réaffirmé l'appui de l'OUA à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Somalie, encouragé le Gouvernement national de transition à intensifier ses efforts en vue de consolider les acquis du processus d'Arta, appuyé l'initiative visant à créer le Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens et réaffirmé que seuls le dialogue et la participation de toutes les parties, dans un esprit de tolérance et de compromis, permettrait de trouver une solution durable au conflit. Le Conseil des ministres a également félicité les forces politiques somaliennes qui ont accepté de participer à ce processus sans poser de conditions préalables et a condamné vigoureusement les chefs de guerre qui s'entêtent à bloquer les efforts de paix en Somalie. Enfin, l'OUA priait son Secrétaire général, agissant en coopération avec les organisations régionales concernées, de continuer à appuyer les efforts du Gouvernement national de transition tendant à favoriser la réconciliation et le relèvement de la Somalie. »

C'est dans ce contexte que ma délégation serait disposée à appuyer la proposition du Secrétaire général en vue de la création d'un comité des amis de la Somalie. Nous avons pris note des consultations qui ont eu lieu avec Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, l'Arabie saoudite, le Soudan, le Yémen, la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), et du fait qu'il existait un large accord sur la nécessité de faire face de toute urgence à la situation en Somalie, et sur le fait que le Gouvernement national de

transition pourrait servir de base à l'achèvement du processus de paix de Djibouti.

Le rapport indique aussi qu'il y avait un large accord sur la nécessité de mettre en place un mécanisme d'harmonisation des stratégies et d'échange d'informations entre les États et les organisations concernées par le processus de paix somalien. Nous sommes toutefois d'accord avec le Premier Ministre lorsqu'il dit que cela doit se faire dans le cadre d'une collaboration étroite avec le Gouvernement national de transition.

L'un des points forts du processus d'Arta était la participation de la société civile, et nous estimons qu'il importe que cette participation continue également d'être le point de mire des efforts de réconciliation. Dans ce contexte, nous pensons, à l'instar du Secrétaire général, qu'il faut accorder plus d'attention aux règlements politiques locaux, et qu'il est nécessaire de renforcer les programmes de l'ONU afin d'accroître les capacités au niveau communautaire et local.

Dans le rapport, on accorde beaucoup d'attention à la situation humanitaire et à celle liée au développement en Somalie. On note que les systèmes économiques et sociaux qui sous-tendent la vie et l'activité économiques ont été compromis par plus de 10 années de guerre et par une succession de sécheresses et d'inondations récentes. Par conséquent, 750 000 personnes ont besoin d'une aide internationale pour combler le déficit alimentaire. Le rapport note également la persistance de taux élevés de malnutrition, et des taux de mortalité infantiles aussi élevés que 224 pour 1 000. Nous avons pris note du fait que les organismes de l'ONU élaborent actuellement une stratégie multisectorielle pour protéger et reconstituer les moyens d'existence, prévenir et redresser les situations d'urgence et appuyer la transition vers la paix et la réconciliation.

Toutefois, le rapport souligne la nécessité de disposer de ressources financières et matérielles suffisantes. Nous espérons qu'il y aura une meilleure réponse à l'Appel global interinstitutions qui a été lancé, afin que la démarche complète proposée par le Secrétaire général soit soutenue. Cependant, nous devons exprimer notre inquiétude concernant le fait que, comme l'indique le rapport, les programmes liés au Gouvernement national de transition n'ont reçu pratiquement aucune assistance de la part des donateurs internationaux, y compris les institutions de l'ONU

elles-mêmes, et nous espérons que cette question pourra être réglée rapidement.

La sécurité continue d'être une source de préoccupation. Nous avons entendu le Premier Ministre parler des mesures prises par le Gouvernement national de transition dans un contexte où il n'y a aucune infrastructure gouvernementale, comme une fonction publique, depuis plus de 10 ans. D'autres mesures ont été prises concernant la police et le système judiciaire, mais elles ont été entravées par le manque de fonds.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la communauté internationale a un rôle clef à jouer pour appuyer l'établissement d'un état de droit et la création d'institutions nationales, politiques et judiciaires impartiales dans le pays. Nous sommes également d'accord avec ceux qui ont indiqué que si l'embargo sur les armes n'est pas respecté, il sera impossible de mettre fin aux combats qui se poursuivent actuellement.

Le Secrétaire général a réaffirmé que les défis politiques, humanitaires et de développement auxquels la Somalie est confrontée sont d'une telle ampleur qu'il faudra probablement beaucoup de temps pour mener à bien le processus de consolidation de la paix. La Jamaïque appuie fermement la création d'une mission de consolidation de la paix en Somalie. Cependant, nous avons pris note de la conclusion du Secrétaire général selon laquelle la situation en matière de sécurité ne lui permet pas de recommander le déploiement d'une telle mission à ce stade-ci. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général concernant la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé. Nous espérons donc qu'une évaluation globale de la situation en matière de sécurité pourra être effectuée dans un proche avenir, et que les résultats seront communiqués au Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous pensons comme le Secrétaire général que les parties somaliennes devraient se consacrer totalement à la réalisation de l'objectif ultime, le retour de leur pays à la paix, à la stabilité et, plus généralement, à la normalité. Nous avons été encouragés aujourd'hui par les déclarations faites par le Premier Ministre au nom du Gouvernement national de transition. La communauté internationale doit continuer de soutenir ces efforts. Le peuple somalien le mérite.

**M. Ouane** (Mali) : Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé

cette séance publique consacrée à l'examen de la situation en Somalie, occasionnant ainsi un débat ouvert sur une question à laquelle il est reproché au Conseil de sécurité de ne pas accorder toute l'attention voulue.

Je suis heureux de saluer la participation à ce débat de S. E. M. Ali Khalif Galaydh, Premier Ministre de Somalie, que je remercie de son importante déclaration. Mes remerciements vont aussi au Secrétaire général pour son excellent rapport, ainsi qu'à M. David Stephen, Représentant du Secrétaire général en Somalie, pour son exposé complémentaire.

Depuis notre dernière séance consacrée à l'examen de la situation en Somalie, beaucoup de progrès ont été réalisés, mais, face à l'immense besoin de paix du peuple somalien, ces progrès ont pu paraître insuffisants. Le rapport du Secrétaire général décrit, à cet égard, une réalité complexe qui interpelle à la fois les Somaliens et la communauté internationale.

Une autre source de préoccupation réside dans la grave situation humanitaire que traverse le pays. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les systèmes économiques et sociaux du pays ont été compromis par plus de 10 années de guerre et par une succession de calamités naturelles. S'y ajoutent les effets d'une insécurité alimentaire qui risquent de culminer d'ici à décembre 2001. Il est par conséquent nécessaire de continuer à surveiller cette situation.

La situation sécuritaire, notamment dans le « Puntland », et la grave crise des droits de l'homme, notamment dans le centre et le sud de la Somalie, restent tout aussi préoccupantes.

Pour autant, les perspectives du processus de paix en Somalie demeurent encourageantes. Je mentionnerai à cet égard, en premier lieu, les résultats de la Conférence nationale pour la paix d'Arta ainsi que la création de l'Assemblée nationale de transition et du Gouvernement de transition, de même que la création prochaine du Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons des importantes initiatives de paix régionales, notamment celles conduites sous l'autorité du Président Omar Hassan El-Béchir du Soudan, Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD). Comment ne pas souligner aussi, pour s'en féliciter, la contribution de

l'Organisation de l'unité africaine, dont le dernier Conseil des ministres a apporté l'appui au processus d'Arta et réaffirmé l'attachement à l'unité, l'intégration territoriale et la souveraineté de la Somalie?

De même, l'initiative du Secrétaire général visant à constituer un comité des amis de la Somalie est également bienvenue. Sa réalisation contribuerait utilement à la résolution des problèmes énormes que la Somalie devra surmonter pour sa reconstruction et son développement. Nous appuyons pleinement cette initiative. Peut-être M. Stephen pourrait-il nous éclairer davantage sur les modalités de fonctionnement de cette structure. En outre, le moment venu, la mise en place d'une mission de consolidation de la paix pourrait utilement contribuer, également, à la reconstruction et au développement de la Somalie. Dans cette perspective, l'envoi dans un avenir prévisible d'une mission interinstitutions en Somalie nous paraît d'une ardeur nécessaire.

Je voudrais, pour terminer, indiquer que nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à proroger le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour une durée de deux ans, et rendre hommage au Représentant du Secrétaire général et à tout son personnel pour l'important travail qu'ils réalisent au service de la reconstruction de la Somalie.

**M. Amin** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est un véritable honneur d'avoir parmi nous aujourd'hui le Premier Ministre de la Somalie. Nous le remercions de sa déclaration et reconnaissons le pragmatisme de son gouvernement et son attachement au processus de paix. Nous remercions également le Représentant du Secrétaire général, David Stephen, de la présentation qu'il nous a faite du rapport du Secrétaire général et de ses renseignements des plus précieux sur la situation en Somalie.

J'aimerais comme d'autres délégations insister sur deux principes de base en matière politique : premièrement, je réaffirme notre appui à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Somalie; deuxièmement, je tiens à affirmer que le processus de paix d'Arta, comme plusieurs membres l'ont souligné, reste la seule option viable et que toutes les factions et parties somaliennes devraient appuyer ce processus de paix.

L'Afghanistan a été évoqué dans le contexte de notre examen de la situation en Somalie. Le Conseil de sécurité devrait considérer les risques potentiels d'un

retard ou d'une attitude attentiste face à un engagement efficace en Somalie. On a beaucoup parlé des besoins en matière de consolidation de la paix. Nous lions également, quant à nous, ces besoins aux mesures préventives qu'exige la situation en Somalie. Nous voudrions rappeler les engagements pris en vertu de la résolution 1366 (2001). Il est clair que nous devons tirer des enseignements de l'histoire et ne pas répéter l'expérience de l'Afghanistan.

J'irai plus loin en disant qu'un engagement substantiel de l'ONU en Somalie serait conforme à la recommandation récente du Secrétaire général en faveur du déploiement de la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à partir de Kindu comme base avancée, et qui entraînerait également des risques élevés et des coûts importants.

Nous avons pris note des conclusions des deux dernières missions d'évaluation de la sécurité. Elles parlaient d'améliorations marginales, mais réelles. Nous avons également pris note de la recommandation du Secrétaire général de ne pas envisager pour le moment le déploiement d'une mission de consolidation de la paix des Nations Unies en Somalie. Les États-Unis ont souligné l'importance d'un calendrier. La seule chose que nous voulons dire à ce sujet est que nous ne devrions pas, pour l'instant, faire de prévisions trop loin dans l'avenir.

Le comité des amis de la Somalie que l'on se propose de mettre en place pourrait s'avérer un instrument d'une importance déterminante. À cet égard, nous sommes d'avis que les opinions du Gouvernement national de transition de la Somalie doivent être pris en compte pour la mise en place du Comité et la définition de ses politiques et objectifs. Il sera également très important de disposer d'un mécanisme ou d'un arrangement quelconque pour des relations régulières avec le Conseil de sécurité. Le Conseil doit en effet être tenu au courant des activités du Comité une fois qu'il sera établi.

Comme dans toute autre situation de conflit, peut-être, les pays de la région ont une grande importance. Nous convenons qu'ils peuvent jouer un rôle encore plus utile.

Nous voudrions également signaler la menace que continue de poser le flux constant d'armes légères vers le pays. Il faut trouver des moyens de mettre un terme aux livraisons d'armes aux chefs de guerre.

Comme nous l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, la Somalie connaît un changement en profondeur. Les seigneurs de la guerre ont perdu de leur influence vis-à-vis de la population. Le moment est venu pour l'ONU d'accroître son appui au processus de paix.

Il est extrêmement troublant de noter, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 48 de son rapport – et cela a également été signalé par la Jamaïque – que les programmes liés au Gouvernement national de transition n'ont pratiquement rien reçu des donateurs internationaux, y compris les organismes des Nations Unies. Je voudrais, à travers vous, Monsieur le Président, demander des éclaircissements au Représentant du Secrétaire général. Nous voudrions également connaître les raisons de la réaction tiède à l'appel pour la fourniture de 130 millions de dollars d'aide – 20 % environ seulement de ce montant a été fourni. Cela est-il dû à des considérations sécuritaires, fiscales, administratives ou autres de la part des donateurs? Comment le Conseil pourrait-il remédier à cette situation? L'engagement des Nations Unies dans le relèvement économique de la Somalie dans la phase actuelle est décisif, et nous devrions explorer les voies et moyens de l'appuyer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Irlande.

Je remercie M. David Stephen d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général. L'Irlande considère depuis longtemps la Somalie comme un membre perdu par inadvertance de la communauté internationale. Assumant la présidence du Conseil de sécurité durant le mois d'octobre, l'Irlande a donc jugé que l'inscription de la Somalie à l'ordre du jour était prioritaire. Nous nous réjouissons du profond intérêt manifesté à l'égard du débat d'aujourd'hui. Je pense que cela illustre la conviction grandissante, chez les États Membres, de la nécessité pour la communauté internationale de se rengager et d'être perçue de la sorte, en vue d'aider la Somalie.

L'idée fondamentale d'un rôle quelconque des Nations Unies et de la communauté internationale en Somalie est que nous pouvons simplement aider la Somalie à se prendre en charge. Il est certain qu'à ce jour, peu de choses ont été accomplies en matière d'initiatives politiques internes auxquelles nous pourrions contribuer. Nous reconnaissons l'excellent

travail que réalise le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autres organismes des Nations Unies opérant en Somalie. Leurs efforts dans les domaines humanitaire et du développement constituent l'essentiel de la contribution des Nations Unies en Somalie au cours des dernières années. Nous rendons un hommage appuyé à leurs activités de relèvement et de développement, qui ont aidé à créer un environnement plus propice à la paix et à la réconciliation. Mais nous estimons que le moment est venu pour une participation plus large du système des Nations Unies. Pour sa part, le Conseil ne doit pas céder à un syndrome d'ambition limitée, alors que notre détermination absolue se manifeste tous les jours ailleurs.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel le parachèvement du processus d'Arta constitue la meilleure voie en vue d'une paix durable en Somalie. Nous pensons que le peuple somalien a commencé à s'engager en faveur d'un règlement pacifique de ses problèmes. L'on peut s'attendre à ce que des parties peu attachées à la paix poursuivent leurs violents efforts pour contrarier les efforts de paix. Mais il nous faut faire montre de solidarité à l'égard du peuple somalien, qui s'efforce de reprendre sa place dans le concert des nations.

Le Secrétaire général suggère que le Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens, un élément qui fait partie intégrante de la Charte nationale de transition, pourrait être une option pour promouvoir la réconciliation nationale. L'Irlande appuie pleinement la création d'un tel comité indépendant pour rassembler les Somaliens en vue du parachèvement du processus d'Arta. À cet égard, nous demandons au Gouvernement national de transition et au Conseil somalien de réconciliation et de relèvement d'engager un dialogue constructif dans un esprit de compromis et de respect mutuel, afin d'assurer la réconciliation nationale. Nous lançons un appel à tous les pays ayant une influence sur les parties somaliennes à les encourager à créer un tel comité et à coopérer pleinement avec lui.

J'ai dit précédemment que nous ne pouvons appuyer que les efforts des Somaliens eux-mêmes. Bien que l'évolution du processus politique soit lente, nous devons reconnaître que des progrès tangibles ont été accomplis. Dans un contexte très difficile, le Gouvernement national de transition a obtenu quelques résultats. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire

général selon laquelle tout gouvernement en Somalie ferait face aux mêmes problèmes qui se posent au Gouvernement national de transition. Nous saluons la proposition du Secrétaire général de créer un comité des amis de la Somalie. Il est évident que la Somalie a beaucoup d'amis. Un effort bien coordonné de la part d'acteurs externes, y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), aiderait le processus. Nous pensons que ce comité des amis de la Somalie renforcerait substantiellement les capacités régionales en vue de faciliter la réconciliation nationale. À cet égard, nous nous félicitons des efforts de l'AIGD et de l'Organisation de l'unité africaine.

Nous reconnaissons depuis longtemps le rôle positif que les acteurs régionaux peuvent jouer – et ont joué – en faveur de la paix en Somalie. Mais ma délégation s'inquiète vivement du rôle potentiellement déstabilisateur des pays voisins de la Somalie. Le 11 janvier dernier, le Conseil avait adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2001/1, dans laquelle nous insistions sur le fait que tous les États devraient éviter toute intervention militaire dans la situation interne de la Somalie et que le territoire somalien ne devrait pas être utilisé pour saper la stabilité de la sous-région. Nous sommes très préoccupés de noter que ce ne sont pas tous les États qui semblent avoir entendu cette injonction. Nous demandons de nouveau à tous les États de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de la Somalie. Par ailleurs, nous demandons à tous les États d'user de leur influence sur les divers groupes en Somalie pour les encourager vivement à adhérer au parachèvement nécessaire du processus d'Arta.

Nous sommes vivement préoccupés par la grave situation humanitaire en Somalie. Nous appuyons pleinement la stratégie multisectorielle adoptée par les organismes des Nations Unies et portant sur le relèvement, la prévention, la planification préalable et l'appui à la paix et à la réconciliation ainsi que sur des besoins humanitaires d'urgence. Nous encourageons les donateurs à répondre généreusement à l'Appel global interinstitutions. Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général, la communauté internationale doit répondre de façon plus urgente aux besoins humanitaires de la Somalie. Les organismes de développement des Nations Unies, en particulier le PNUD, ont un rôle vital à jouer.

Nous prenons acte de la décision du Secrétaire général de continuer à suivre de près la situation

sécuritaire en Somalie, en vue de mettre en place une mission de consolidation de la paix. Nous devons cela au peuple somalien, qui a été en marge de la communauté internationale durant 10 ans, afin qu'il comprenne que notre engagement est sérieux. À cet égard, nous pensons que le moment est venu pour que les Nations Unies procèdent à une évaluation approfondie de la sécurité depuis le Siège à New York. Je voudrais à cet effet demander au Représentant du Secrétaire général de nous préciser ce que l'ONU pourrait faire pour aider le Gouvernement national de transition à assurer la sécurité nécessaire à une mission de consolidation de la paix en Somalie.

Pendant trop longtemps, nous avons laissé le peuple somalien lutter seul, ou pratiquement loin de l'attention du Conseil de sécurité. Les effets négatifs sont immenses. La conscience collective de la communauté internationale doit se sentir interpellée. L'Irlande estime que le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'adopter une approche globale face à la Somalie.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Olhaye** (Djibouti) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Connaissant votre ouverture et votre perspicacité et votre sensibilité aux causes et conséquences de nombreuses situations de conflit soumises au Conseil, ainsi que votre riche expérience diplomatique, nous sommes persuadés que les travaux seront menés à bien. Je voudrais aussi exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de France Jean-David Levitte, pour avoir mené à bon terme les débats le mois dernier.

C'est aussi avec une grande fierté et avec honneur que je souhaite la bienvenue au Premier Ministre Ali Khalif Galaydh et à sa délégation, avec nous ici ce matin. Je le félicite pour sa patience et sa force face à de terribles épreuves, et pour les efforts acharnés et inlassables qu'il a déployés. Il a fait de terribles sacrifices personnels pour la poursuite de la reconstruction nationale, de la cohésion et de la réconciliation.

Il est important de mentionner que la Conférence pour la paix d'Arta et la formation dans son sillage du Gouvernement national de transition a attiré des centaines de professionnels somaliens qualifiés, talentueux et fort expérimentés de toutes les parties du monde, en particulier d'Europe et d'Amérique du Nord. Ces individus ont laissé derrière eux leurs familles, leurs carrières, leurs emplois sûrs et bien rémunérés et des modes de vie confortables, afin de relever le défi, et d'apporter leur contribution au Gouvernement en cours de formation dans sa tâche cruciale de construction de la nation.

Comme le personnel international en Somalie, ils ont un sens aigu de ce qui est la véritable dimension de la sécurité. Ils ont un grand souci de la sécurité, alors qu'ils peinent chaque jour pour restaurer un semblant d'espoir, moyens de subsistance et de normalité. Manifestement, il n'existe pas de meilleur baromètre de la sécurité que ces patriotes, qui ne sont pas là pour l'argent, le confort ou le pouvoir. Plus que quiconque, ils savent ce qui est en jeu, ce qui est justifiable ou raisonnablement risqué. Ils savent ce qui est exagéré ou irrationnel. Nous devons pleinement prendre en considération les sacrifices et la détermination de ce personnel véritablement international lorsque nous nous efforcerons d'avoir une perspective plus large de la situation en matière de sécurité en Somalie.

Après une longue attente et des moments d'impatience, nous avons enfin le rapport du Secrétaire général sur la Somalie. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, qui a toujours montré un intérêt tout particulier au rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie. Nous apprécions aussi les efforts du Secrétariat; en particulier ceux de M. David Stephen et de son personnel y compris les nombreux travailleurs humanitaires. Cela fait presque un an que nous n'avions pas eu de rapport sur la Somalie, et ce long intervalle en dit long sur la position de la communauté internationale dans son appui aux nouvelles institutions en Somalie.

Le monde entier ne connaît que trop bien les événements survenus en Somalie au cours de la dernière décennie, en particulier, sa descente vers le chaos, la guerre civile et la presque désintégration. Personne ne pourra nier la contribution de nombreux éléments à cet état de fait. Pourtant, personne ne pourra non plus nier la part écrasante qui est imputable à des individus égoïstes, avides et criminels. Par le biais de leur terrorisme interne, de leurs divisions et de leurs

continuelles attaques contre la paix et la sécurité, ils ont réussi à mener la Somalie au-delà de la ruine, vers un statut virtuel de paria. Les souffrances et la désagrégation nationale ont atteint un niveau si catastrophique que la communauté internationale a dû intervenir. Comme l'a déclaré le rapport du Secrétaire général sur la Somalie en date du 16 août 1999(S/1999/882), le pays a dégénéré en un « trou noir » d'anarchie.

À de nombreuses reprises, les soi-disant dirigeants de la Somalie, la racaille des seigneurs de guerre, ont été réunis pour des tentatives de réconciliation, de désarmement et de restauration du gouvernement. Nous nous souvenons des conférences successives qui se sont tenues jusqu'à la fin de 1997. Plus ils se rencontraient et signaient d'accords, plus ils divergeaient par la suite. De nombreux pays et organisations ont travaillé sans relâche et sans ménager leurs efforts pour restaurer un semblant de gestion des affaires publiques en Somalie. L'attention, malgré tout, s'est toujours portée sur les moyens de réunir ces seigneurs de guerre féodaux afin de les aider à parvenir à un accord pouvant mettre un terme à cette impasse. Tous ces efforts, comme nous le savons, se sont conclus par des échecs. En Somalie, tout comme dans d'autres situations de conflit similaires ailleurs, c'est la population civile qui a constitué plus de 90 % des victimes au cours de la dernière décennie. Une génération entière de Somaliens a grandi dans une culture de guerre.

C'est dans ce contexte que le Président de mon pays a lancé une série de propositions à l'Assemblée générale, en septembre 1999. Pour résumer, il a déclaré tout simplement que l'apaisement des seigneurs de guerre n'avait pas marché, et ne marcherait jamais. Il a exhorté le peuple somalien à se rassembler pour étudier sa proposition, comme autre solution aux querelles sans fin, à la tergiversation et à l'impuissance des seigneurs de guerre. Dans son initiative pour lancer le dialogue national, Djibouti a été sans équivoque. Le processus devait être global et traiter de tous les aspects des maux de la Somalie, et il devait être transparent, intégrateur et à l'abri de toute influence malvenue.

La participation des dirigeants de factions et de régions administratives a été recherchée directement et indirectement tout au long de la Conférence, et depuis la formation du nouveau gouvernement. Le critère de leur participation n'a jamais été défini à l'avance. La

porte a toujours été ouverte, et elle le restera. Mais il était implicite qu'ils devaient affirmer l'unité et l'intégrité territoriale du pays, qu'ils devaient approuver la paix, la réconciliation et la primauté du droit, qu'ils devaient s'engager à un désarmement complet et vérifiable. Non seulement, ils ont décidé de rester à l'écart mais ils ont aussi commencé à faire obstruction à la Conférence et à la miner, afin de maintenir le statu quo. En dépit de leur absence, de véritables représentants de chaque district, région, clan et sous-clan et minorité ont convergé vers Arta, à Djibouti. C'était véritablement un processus attentif aux préoccupations du peuple, mené par et pour le peuple, englobant toutes les parties de la société somalienne.

Le Conseil a suivi avec grand intérêt le processus d'Arta, depuis son début. Dans sa première déclaration sur la question, en novembre 1999, le Conseil s'est félicité de l'initiative du Président Guelleh, visant à restaurer la paix et la stabilité en Somalie. Il a approuvé l'appel du Président aux seigneurs de guerre à reconnaître pleinement et à accepter le principe énonçant que le peuple somalien était libre d'exercer son droit démocratique de choisir ses propres dirigeants.

En juin 2000, la déclaration du Conseil a exhorté les États et les organisations internationales à exprimer leur soutien politique au processus d'Arta. De plus, le Conseil a déclaré qu'il était prêt à considérer la prise de mesures immédiates contre les seigneurs de guerre et les chefs de faction qui continuaient à faire obstruction et à miner les efforts pour parvenir à la paix. Dans sa déclaration à la presse du 11 juillet 2001, le Conseil a appelé tous les groupes armés en Somalie à déposer les armes et à engager un dialogue pacifique avec le Gouvernement national de transition. Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, le sommet de l'Organisation de l'unité africaine a fermement condamné les seigneurs de guerre qui persistaient dans leur entêtement à bloquer les efforts de paix en Somalie.

Cela me conduit à exposer notre point de vue sur le rapport du Secrétaire général. Dans un certain nombre de paragraphes, mention est faite du soi-disant Conseil de réconciliation et de relèvement et de sa formation, de ses objectifs et de ses communications avec le Secrétaire général. Pour ce qui nous concerne, c'est une entité qui n'a ni existence, ni contexte, ni pertinence. Si l'on doit qualifier cela, c'est la

réapparition, la réincarnation et la résurrection du phénomène des seigneurs de guerre qui était en voie de disparition en Somalie. L'objectif n'est autre que celui de hâter et de faire aboutir la déroute prochaine du Gouvernement national de transition lui-même.

N'oublions pas que le Gouvernement national de transition reflète la volonté du peuple somalien, indépendamment de sa fragilité, de son manque de ressources et du manque d'appui crédible et significatif de la part de la communauté internationale, bien qu'il soit l'unique cadre national somalien reconnu existant aujourd'hui. Le soi-disant Conseil de réconciliation et de relèvement, en d'autres mots, a été condamné à de nombreuses reprises, et on lui a conseillé de cesser d'entraver et saper les efforts pour instaurer la paix. Inutile de dire que nous sommes profondément préoccupés non seulement par la légèreté avec laquelle on a accordé un statut parallèle à cette poignée de criminels discrédités, mais plus encore par le mépris total envers la volonté de la société civile somalienne qui a subi de plein fouet, tout au long de cette période, les énormes violations des droits de l'homme perpétrées par ces mêmes individus.

Pour ce qui concerne la proposition de créer un comité des amis de la Somalie, nous n'avons aucune objection de principe si la motivation dominante derrière cela est d'appuyer le Gouvernement national de transition pour consolider la paix, la stabilité, la reconstruction, et si le Gouvernement national de transition est considéré, comme cela devrait être le cas, comme la pierre angulaire des activités futures. Le Gouvernement national de transition, d'abord et avant tout, doit être soutenu par tous et obtenir la légitimité requise, comme le Conseil l'a fait et continue de le faire en Guinée-Bissau, en République centrafricaine, en Sierra Leone et au Libéria. Nous ne pouvons par conséquent accepter aucune tergiversation ou diversion préjudiciable au respect de cette condition préalable centrale. Normalement, un groupe d'amis d'un pays donné constitue un rassemblement volontaire de pays partageant la même vision des choses, par opposition à une réunion de points de vue et d'intérêts divergents. Sans aucun doute, un tel groupe pourrait aider à faciliter l'échange d'informations au sujet de la Somalie entre parties intéressées, et nous nous en félicitons. Mais le rôle capital du Gouvernement national de transition ne doit pas être compromis.

Nous encourageons tout à fait le Conseil à forger une position commune sur la Somalie en ce qui

concerne l'aide à la population, y compris pour répondre de manière raisonnable et souple au problème de la sécurité, qui devient la pierre d'achoppement à la mise en place d'une mission de consolidation de la paix après un conflit. Il serait aussi constructif de procéder à une évaluation globale de la sécurité, qui devrait être menée depuis le Siège ici à New York.

Aujourd'hui, la Somalie a un sens différent selon les personnes. Pour beaucoup, les blessures et les malheurs d'il y a huit ans restent vifs, comme s'ils avaient été infligés il y a seulement deux ou trois mois. La Somalie est passée par des cycles terribles de fiasco et d'espoir à cette époque. Et, qu'on le veuille ou non, la peuple somalien est déterminé à exiger l'attention, même s'il continue d'être sujet à l'indifférence, à la négligence ou aux préjugés. La Somalie ne disparaîtra pas. Comme de nombreuses autres nations sortant de longues périodes de conflit, la Somalie demeure un défi que nous n'ignorons qu'à notre propre risque. En dépit des préoccupations morales et humanitaires, on a continué de fuir la Somalie; elle est devenue une nouvelle menace sans fond pour la sécurité, une terre fertile pour le terrorisme et le trafic de drogues, et un centre du commerce d'armes. Donc, puisque nous constituons une coalition mondiale pour extirper le terrorisme international, nous devons aussi nous préoccuper sérieusement de raviver l'espoir et de transformer des sociétés bouleversées en lieux de tolérance, de stabilité et de paix, plutôt que de les regarder dégénérer lentement en cellules d'extrémisme, de fondamentalisme et de terrorisme.

La transition de la guerre à une paix consolidée ne se fait pas sans problèmes. Très souvent, elle est associée à l'insécurité, à un avenir incertain et à des cycles répétés de violence. C'est ce qui se passe en Somalie. Ce n'est pas une situation jamais rencontrée auparavant. Donc, tout dépend de la façon dont la communauté internationale viendra considérer de nouveau la Somalie, sous un éclairage différent. Nous espérons qu'elle le fera, et rapidement, afin d'éviter la réapparition de la violence.

Pour que tous les efforts régionaux et internationaux authentiques aboutissent en Somalie, il devient nécessaire que tous les acteurs aient une vision commune, objective et impartiale des vraies tâches à accomplir. Le Gouvernement national de transition doit continuer de tendre la main à tous ceux qui sont concernés, en vue d'instaurer une paix durable.

Enfin, le Président, le Gouvernement et le peuple de Djibouti ont fait les plus grands efforts, de toutes les manières possibles, pour créer un climat propice à la renaissance de la nation somalienne. Grâce aux efforts inlassables et aux sacrifices des Somaliens eux-mêmes, nous avons une équipe nationale représentative qui mérite l'appui indéfectible de ce Conseil.

Membres du Conseil, il dépend de vous que cette entité survive, se développe et fasse entrer la Somalie dans une paix, une réconciliation et une stabilité tangibles. Nous n'avons aucun doute que vous ferez aussi votre part.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Aboul Gheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir organisé cette séance et de donner aux États qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité l'occasion d'exprimer leurs vues sur la situation en Somalie et sur le rôle collectif que nous devons jouer afin d'aider ce pays arabe africain ami à reprendre sa place naturelle au sein de la communauté internationale. Permettez-moi également d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour l'important rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous remercions également son Représentant en Somalie, M. David Stephen, des efforts exemplaires qu'il déploie pour appuyer le processus de réconciliation nationale dans ce pays et de son exposé précieux au Conseil ce matin.

Près de six ans et demi se sont écoulés depuis le départ de Somalie des troupes de maintien de la paix de l'ONU qui faisaient partie de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Malheureusement, depuis lors, la communauté internationale est demeurée inactive et excessivement hésitante à faire face à la situation dans ce pays en assumant sa responsabilité collective pour instaurer une paix durable en Somalie, en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays et en mettant fin à la crise qui sévit là-bas depuis plus de 10 ans.

En dépit des circonstances spéciales et des difficultés inhérentes à la situation en Somalie, qui

pourraient décourager le Conseil de faire preuve de la volonté politique d'appuyer ce pays, comme prescrit par la Charte, nous estimons que le moment est venu de s'inspirer des nombreux événements positifs survenus en Somalie à la suite du processus de paix et depuis que le Gouvernement national de transition, dirigé par le Président Abdikassim Salad Hassan, a été mis en place. Nous devons tirer parti de l'élan créé par la Conférence d'Arta et ses résultats.

Pour ce qui est des propositions que le Secrétaire général a formulées dans son rapport, je souhaite faire quelques commentaires précis que nous pensons devoir souligner.

Premièrement, avant d'aborder les mesures concrètes que la communauté internationale devrait prendre à l'égard de la Somalie, nous devons rappeler au Conseil de sécurité ce qu'il a promis par le passé en pareilles circonstances.

Dans la déclaration qu'il avait adoptée à son sommet en septembre dernier, le Conseil avait réaffirmé sa détermination d'accorder une priorité égale au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans toutes les régions du monde tout en accordant une attention particulière à la promotion d'une paix durable et du développement durable en Afrique au vu des besoins spéciaux du continent et des caractéristiques des conflits qui faisaient rage sur ses territoires. Dans sa déclaration présidentielle sur la consolidation de la paix, adoptée en février dernier, le Conseil a également réitéré que les efforts visant à assurer des solutions durables au conflit et à conserver l'élan en faveur de la paix dans tout pays ou toute région exigeaient une solidarité accrue, une volonté politique soutenue et des ressources adéquates et opportunes de la part de la communauté internationale.

Deuxièmement, bien que nous souscrivions à tout ce que le Conseil s'est engagé à faire à cet égard et nous félicitons des efforts qu'il a déployés dans ce sens, nous notons que, s'agissant de la Somalie, le Conseil n'a absolument pas tenu ses promesses. La Somalie n'a pas bénéficié de la même priorité que celle que le Conseil a accordée à d'autres conflits en Afrique ou sur d'autres continents. Le Conseil n'a pas accordé une attention particulière aux spécificités du conflit somalien. La communauté internationale n'a pas fait preuve d'une solidarité accrue ou de la volonté politique nécessaire pour maintenir l'élan vers la paix

en Somalie et parvenir à un règlement durable du conflit dans ce pays.

Troisièmement, toutes ces observations nous ont conduit à réitérer notre appel au Conseil de sécurité afin qu'il assume ses responsabilités au titre de la Charte et adopte un rôle plus positif et plus efficace pour résoudre le conflit en Somalie sans compter uniquement sur le rôle que jouent les pays voisins et les pays concernés ou sur les efforts que les organisations régionales pertinentes souhaitent entreprendre. Le Conseil doit appuyer le Gouvernement national de transition et obliger les autres factions somaliennes, qui demeurent en dehors du processus d'Arta, y compris les membres du Conseil de réconciliation et de relèvement de la Somalie, à s'associer aux efforts de réconciliation nationale et coopérer avec le Président Hassan dans les efforts qu'il déploie pour reconstruire et remettre en place les institutions gouvernementales détruites par la guerre civile. On devrait aider le Président Hassan à établir une force de police crédible, à désarmer et démobiliser les milices opérant dans la capitale, Mogadishu. De ce point de vue, l'Égypte se félicite de la déclaration contenue dans le rapport du Secrétaire général sur le fait que l'achèvement du processus d'Arta demeure l'option la plus viable et exprime l'espoir que cette conviction servira de point de départ aux efforts que l'Organisation des Nations Unies doit déployer à partir de maintenant pour aider et appuyer le Gouvernement national de transition.

Quatrièmement, le Conseil ne peut méconnaître le fait qu'un embargo sur les armes est imposé à la Somalie en vertu de la résolution 733 (1992), lequel n'est pas respecté depuis de nombreuses années et pour l'application duquel le Conseil n'a pris aucune mesure concrète. Cela étant, aucune paix durable ne pourra être établie en Somalie si les factions hostiles à la paix peuvent se procurer des armes et des munitions, ce qui leur permet de saboter les efforts de réconciliation actuels et de résister aux aspirations de la population à la paix et à la sécurité. Nous savons que le Conseil de sécurité est effectivement capable de faire respecter les régimes de sanctions qu'il a imposés dans différents domaines s'il fait preuve de la détermination politique nécessaire et affiche sa volonté à le faire. C'était le cas en Sierra Leone lorsque le Conseil a établi un Groupe d'experts pour enquêter sur la mise en œuvre des sanctions imposées au Front révolutionnaire uni en Angola, avec la mise en place d'une Instance de

surveillance concernant les sanctions imposées à l'UNITA et en Afghanistan avec la création d'un mécanisme spécifique pour surveiller l'application des mesures imposées contre les Taliban. Nous ne voyons donc pas de justification possible à ce que le Conseil échappe à ses responsabilités et ne prenne pas les mesures appropriées pour assurer la mise en oeuvre de l'embargo contre la Somalie et le respect des résolutions pertinentes que le Conseil a adoptées sur cette question.

Cinquièmement, la délégation de l'Égypte prend note de ce que le Secrétaire général dit dans son rapport au sujet de la création d'une mission de consolidation de la paix après le conflit en Somalie. Nous comprenons les raisons et les justifications qui ont conduit le Secrétaire général à ne pas recommander le déploiement de cette mission à cette étape, mais nous voudrions également réitérer que l'Organisation des Nations Unies doit être prête à relever les défis et à faire face aux dangers en Somalie, de même qu'elle le fait dans d'autres régions ou dans d'autres États où le personnel de l'ONU est présent. Nous ne pouvons pas attendre des conditions parfaites au plan de la sécurité pour procéder au déploiement de la mission, en particulier parce qu'une telle logique ne peut que mener à un cercle vicieux et faire disparaître tout espoir réel de sécurité et de paix pour le peuple somalien qui n'a connu que la guerre et la pauvreté depuis une décennie.

Enfin, l'Égypte se félicite de la proposition du Secrétaire général tendant à créer un comité des amis de la Somalie en vue d'explorer les moyens d'attirer l'attention sur les besoins de la Somalie dans le domaine de la réconciliation nationale et pour mobiliser les fonds nécessaires au processus de redressement et de développement. Nous attendons donc avec impatience les consultations que le Secrétaire général a l'intention de mener pour mettre en œuvre cette initiative. Il ne fait aucun doute que ce mécanisme renforcerait la coordination entre les États extérieurs et les organisations qui ont un rôle à jouer dans le processus de réconciliation et possèdent une influence sur les parties somaliennes. L'Égypte, quant à elle, est prête à participer pleinement à ce mécanisme, non seulement en raison des relations historiques et des intérêts stratégiques qui nous lient à la Somalie mais aussi en raison de son désir d'entreprendre des efforts au niveau national et dans le cadre de la Ligue des

États arabes, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Forum des partenaires de l'AIGD.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le Représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

**M. Dorda** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Permettez-moi de vous exprimer nos remerciements et de vous rendre hommage pour avoir convoqué cette réunion consacrée à l'examen de la situation en Somalie. Je suis personnellement très heureux de vous voir présider cette séance du Conseil. J'ai, en effet, le plus profond respect pour vous et j'apprécie hautement vos compétences. Je vous remercie également d'avoir choisi la formule d'une réunion publique, et cela dans le seul forum approprié et naturel. Je ne suis pas le seul à me réjouir de cette réunion et je crois que tous les Membres de l'ONU et de la communauté internationale, au nom desquels vous agissez, ne peuvent que s'en réjouir. Je vous assure que les sièges de cette salle ont perdu une certaine chaleur humaine que la chaleur artificielle du système de chauffage ne parvient pas à remplacer totalement.

Je voudrais rendre hommage au Premier Ministre de la Somalie, ce pays frère, et le remercier de sa déclaration, laquelle est très utile et importante pour nous tous et pour le Conseil en particulier. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, qui a manifesté le plus d'intérêt pour la question de la Somalie et qui a, à maintes reprises, présenté au Conseil des rapports sur cette question, notamment le rapport dont nous sommes aujourd'hui saisi. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son importante déclaration.

Chacun sait que mon pays a été le seul à maintenir une ambassade à Mogadishu qui n'a jamais fermé, ne serait-ce qu'un seul jour, à l'exception des jours fériés, depuis le début de la crise jusqu'à l'heure actuelle. Mon pays a également demandé que toutes les factions impliquées depuis 10 ans dans le conflit somalien tiennent des réunions sur le territoire libyen. Nous avons tenté par tous les moyens possibles d'aider ces factions à trouver un règlement pacifique qui garantirait la stabilité et l'intégrité territoriale de la Somalie, ainsi que l'unité de son peuple.

Nous rendons hommage à Djibouti et à son président pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés et qui ont mené à la tenue à Arta de la conférence de paix nationale pour la Somalie où, pour la première fois, des bases solides et justes ont été posées en vue de parvenir à un consensus parmi les 5 000 Somaliens représentant toutes les factions sociales, religieuses, ethniques et régionales du pays. La démarche qui a donné lieu à ce consensus et à la formation d'un gouvernement national de transition et d'une assemblée est essentielle si l'on souhaite appuyer et renforcer ce pays et préserver son intégrité territoriale et sa stabilité ainsi que l'unité de son peuple.

Je crois qu'une des fonctions les plus importantes du Conseil de sécurité à cet égard consiste à réaliser les objectifs auxquels son nom même le destine, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, lorsqu'il examine ces questions. Je suis convaincu que les craintes liées aux expériences passées de la Somalie n'ont plus lieu d'être et que le Conseil n'a donc plus aucune raison d'hésiter, car les conditions qui régnaient ces années-là étaient bien différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. À cette époque, il n'y avait pas de Somaliens avec lesquels nous puissions coopérer. Aujourd'hui, toutefois, il y a un gouvernement national de transition et une assemblée, et il existe parmi tous les Somaliens un appui populaire en faveur d'un nouveau départ.

Tous les secteurs de la population somalienne sont excédés par la guerre, et ils en ont assez de vivre dans des conditions aussi instables. Les travailleurs les plus qualifiés ont quitté le pays et vivent désormais à l'étranger. Seuls les seigneurs de la guerre veulent tuer dans l'oeuf les résultats du processus d'Arta, par intérêt personnel certainement. S'ils avaient le sentiment que le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies fournissaient un véritable appui au Gouvernement national de transition, ils auraient fait des concessions par rapport à leurs positions actuelles et auraient accepté le conseil qui leur avait été donné de participer au processus d'Arta. Toutefois, comme ils avaient l'impression que le Conseil et l'ONU n'étaient pas sérieux, ils en sont venus à croire qu'il était possible de rétablir en Somalie la situation qui régnait auparavant. La guerre et la violence sont en effet devenues la seule profession qu'ils connaissent, à défaut de toute autre.

Le Conseil laissera-t-il ces factions parvenir à leurs objectifs égoïstes au détriment des intérêts de la

Somalie? Permettez-moi de vous donner un exemple. Le représentant de la France, l'Ambassadeur Levitte, a soulevé un point très important auquel le Conseil devrait prêter toute son attention. Les hors-la-loi – qu'il s'agisse de terroristes ou de trafiquants de drogue ou d'armes – ainsi que les forces de leurs pays pourraient penser que la Somalie constitue un sanctuaire idéal. Allons-nous permettre que la Somalie devienne une base pour toutes ces forces illégales et alors seulement envisager d'organiser une campagne comme celle que le Conseil de sécurité et l'ONU avaient dirigée il y a quelques années, avec tous les dangers, les sacrifices et les pertes en vies humaines que cela implique?

La meilleure option consiste à appuyer le Gouvernement national de transition. Mais comment le Conseil peut-il demander à ce gouvernement d'instaurer lui-même la paix? À quoi le Conseil sert-il donc et comment justifier une intervention de l'ONU si le Gouvernement national de transition peut parvenir seul à la paix? Quelle est la partie qui peut intervenir si le Gouvernement national de transition est à lui seul en mesure de réaliser la paix?

Par ailleurs, j'ai trouvé dans le Coran la réponse à l'énigme de la poule et de l'oeuf. Quand Noé a embarqué dans l'arche que Dieu lui avait donné l'ordre de construire, on lui a dit d'emporter un couple d'animaux de chaque espèce. Je crois que la religion repose sur la raison. Le couple de volatiles était composé d'une poule et d'un coq, et non pas de deux oeufs. Ceux-ci se seraient brisés dans le déluge dans lequel l'arche s'est trouvée prise par la suite. Ce que je cherche à dire, c'est que l'on pourrait déployer en Somalie une mission permanente de consolidation de la paix qui pondrait l'oeuf de la paix, mais demander au Gouvernement national de transition de rétablir la paix, laquelle serait ensuite garantie par le Conseil de sécurité, reviendrait à mettre la charrue avant les boeufs.

Pourquoi prévoyons-nous un budget pour le maintien de la paix et versons-nous nos contributions annuelles au budget de l'ONU? Est-ce pour maintenir la paix dans une région et non dans d'autres? C'est ce dont discutent le Groupe africain et d'autres instances. Nous aimerions que le Conseil agisse de la même manière dans toutes les situations qui requièrent des opérations de maintien ou de consolidation de la paix.

Bref, mon pays, qui a déployé tous les efforts possibles, continue d'être prêt à oeuvrer, par le biais du Conseil et de l'Union africaine, en faveur du rétablissement de la stabilité en Somalie. Je demande au Conseil de faire ce qui suit. Premièrement, il faudrait envoyer en Somalie une mission du Conseil de sécurité, semblable à celles qui ont été envoyées dans de nombreux pays, et cette mission devrait présenter un rapport, sur la base duquel, je l'espère, le Conseil pourrait ultérieurement déployer une mission de consolidation de la paix.

Deuxièmement, j'espère que le Conseil acceptera de financer le Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens. Le Gouvernement somalien ne peut, en effet, pas convoquer ce Comité, si j'ai bien compris le Premier Ministre, tout simplement parce qu'il n'a pas les moyens de payer les frais de voyages des participants qui vivent aux États-Unis, en Europe, dans les pays arabes, en Afrique et dans certains pays d'Asie. Il faudrait assurer un financement suffisant afin de permettre à la Commission de réconciliation nationale de se réunir au plus tôt pour commencer ses travaux et s'acquitter des autres charges qui sont de nature à faciliter ses travaux.

Je demande également au Conseil d'aider le gouvernement transitoire à mettre en place et à rendre

opérationnelles des infrastructures vitales qui présentent aussi une certaine importance pour le Conseil de sécurité et l'ONU, telles que l'aéroport et le port, afin que ces installations constituent également une source de revenus pour le gouvernement transitoire. En outre, l'ONU et ses missions pourraient également les utiliser au cas où le personnel de l'ONU serait menacé en Somalie.

C'est ce que je souhaite entendre du Conseil et je suis convaincu, Monsieur le Président, que sous votre conduite, et grâce à la réunion qui a été convoquée aujourd'hui, on suivra ce dossier avec les membres du Conseil. Cette réunion nous permet de mieux comprendre la situation et nous rend plus optimistes quant aux travaux futurs de l'ONU sur la question de la Somalie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne de sa déclaration et de ses aimables paroles.

Vu l'heure tardive et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'envisage de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 15.*